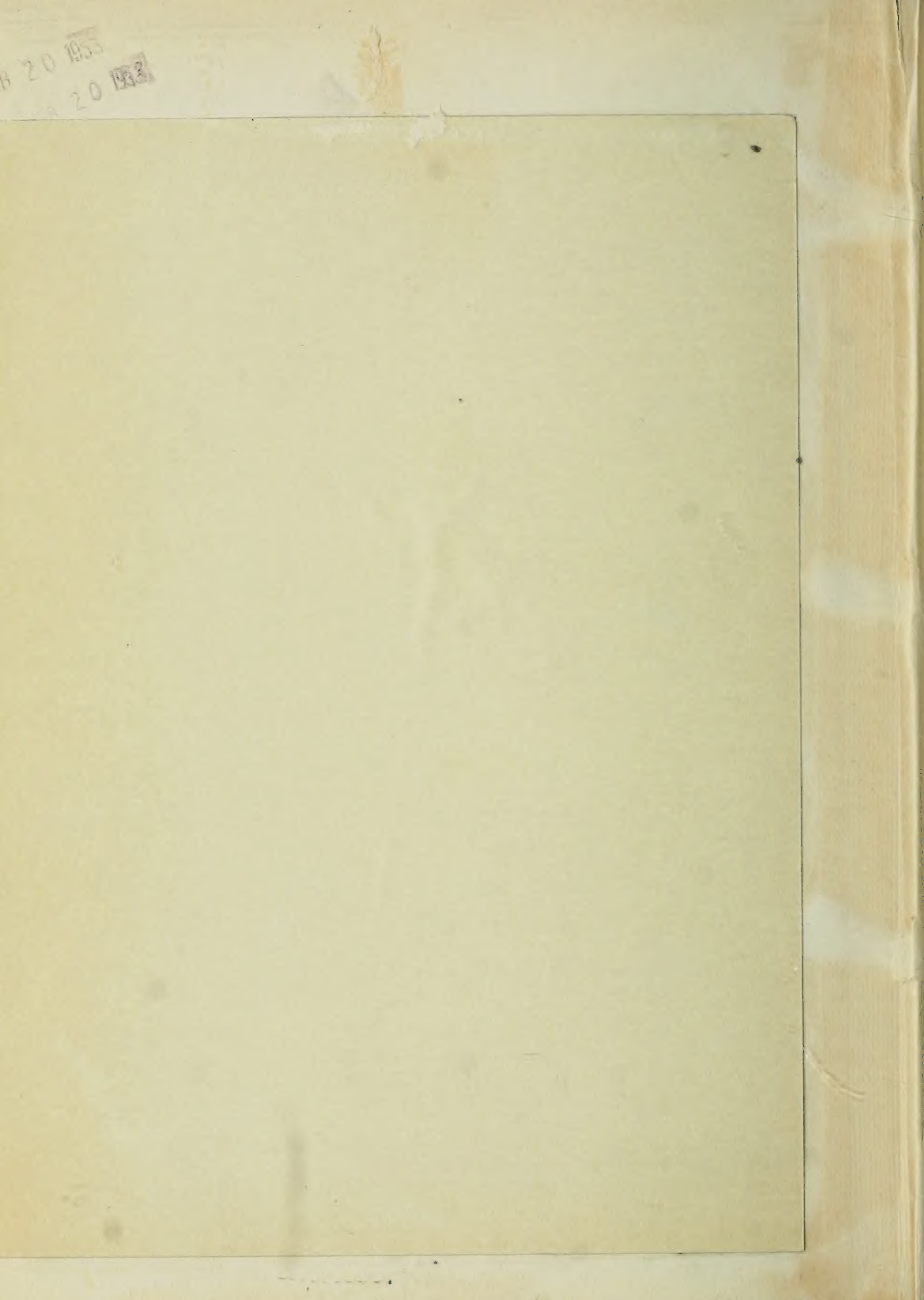
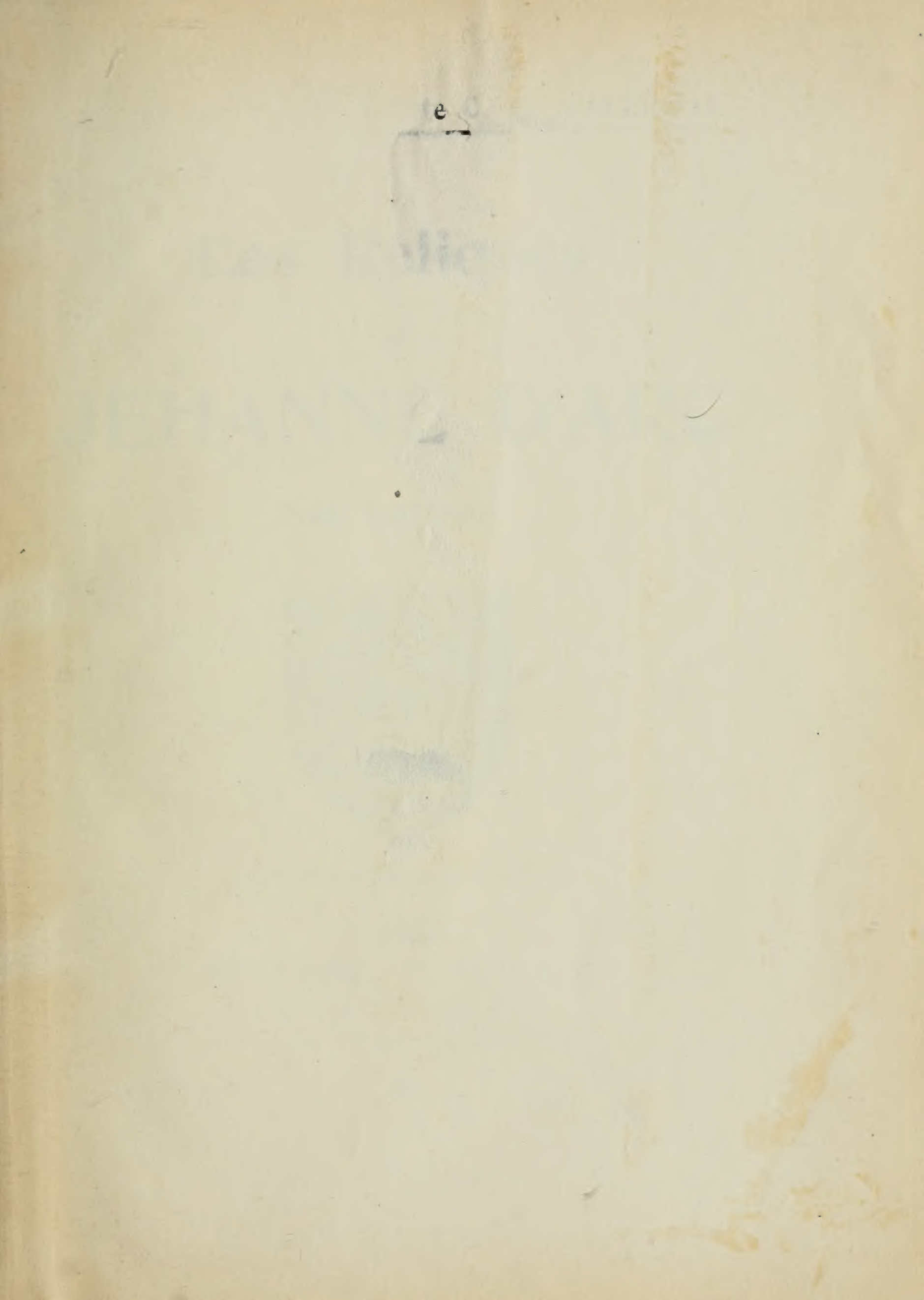

U d'/of OTTAWA
39003001478477





Comte C. de MALEISSYE

Les Reliques

DE

JEHANNE D'ARC

Ses Lettres.



Armes personnelles de Jehanne d'Arc.

PARIS
LIBRAIRIE BLOUD & Cie
7, PLACE SAINT-SULPICE, 7
1 ET 3, RUE FÉROU ; 6, RUE DU CANIVET

1909



AVANT-PROPOS

Ajouter quelque chose de nouveau à tout ce que l'on a écrit sur Jehanne d'Arc semble impossible ; et cependant, rien de complet n'a paru sur ses lettres, aucune étude ne les a présentées au public.

M. Anatole France est peut-être l'auteur qui leur a consacré la note la plus étendue. La laisser sans réponse pourrait faire croire que ses assertions ne sont pas douteuses. — Or, l'intérêt que suscitent les lettres de Jehanne d'Arc est évident, n'en jugerait-on que par les discussions que soulève cette question : Savait-elle écrire ?...

Combien de fois n'ai-je pas été pressé de réunir tous les renseignements qui se rapportent à ces lettres !... L'intérêt devient encore plus grand aujourd'hui où l'Eglise proclame Jehanne d'Arc Bienheureuse ; aussi, croyons-nous répondre à un

désir général en faisant connaître ses autographes et en les suivant dans leur histoire.

Le premier fac-simile en tête de ce volume est une lettre non signée du 5 août 1429 adressée aux habitants de Reims (1).

La seconde lettre est avec la signature de « Jehanne », elle se trouve aux archives de Riom et porte la date du 9 novembre 1429.

La troisième, du 16 mars 1430, est encore adressée aux habitants de Reims (2), elle porte la signature de Jehanne et nous la mettons près de celle de Riom puisque ce sont les deux signatures que M. Anatole France a comparées.

Le quatrième fac-simile représente la suscription de la lettre précédente, suscription qui offre un vif intérêt pour divers détails qu'on lira plus loin.

La cinquième reproduction est une lettre également adressée aux habitants de Reims 28 mars 1430 (3). Nous y trouvons la signature de Jehanne. Pour la première fois ce document est présenté en fac-simile aux admirateurs de la Pucelle.

(1) Archives de M. le M[is] de Maleissye.
(2) Archives de M. le M[is] de Maleissye.
(3) Archives de M. le M[is] de Maleissye.

Le sixième autographe est une lettre adressée au Duc de Bourgogne, le jour du sacre, le 17 juillet 1429, et qui se trouve aux archives de Lille. Cette lettre est d'une calligraphie admirable, un modèle d'écriture du XVe *siècle.*

Il est évident que pour écrire à un si grand personnage, Jehanne d'Arc a requis un secrétaire plus expérimenté et n'a pas voulu y mettre son inhabile signature.

Les deux lettres non signées ne peuvent pas être considérées comme des reliques. Nous les mettons à la première et à la dernière page de ce petit volume.

5 AOUT 1429

« *Mes chiers et bons amis, les bons et loiaulx franczois de la cité de Rains, Jeanne la pucelle vous fait assavoir de ses nouvelles et vous prie et vous requiert que vous ne faictes nulle doubte en la bonne querelle qu'elle mayne pour le sang roial, et je vous promest et certiffi que je ne vous abandonneray point tant que je vivroy; et est vroy que le Roy a fait treves au duc de Bourgoigne quinze jours durant par ainsi qu'il li doit rendre la cité de Paris paisiblement au chieff de quinze jours. Pourtant ne vous donner nulle mervoille (1) si je ne y entre si brieffvement, combien que des treves que ainsi sont faictes je ne suy point contente et ne scey si je les tendroy; maiz, si je les tiens, ce sera seulement pour garder l'onneur du Roy, combien aussi que ilz ne cabuseront (2) point le sang roial; car je tendroy et maintendroy ensemble l'armée du Roy pour estre toute preste au chieff des diz quinze jours si ils ne font la paix. Pour ce, mes très chiers et pafaiz amis, je vous prie que vous ne vous en don-*

(1) Ne soyez pas surpris si...
(2) Ne tromperont pas...

Mes chiers et bons amis les bons et loiaulx
de ses nouvelles et vous prie et vous requiert q
pour le sang royal, et je vous promette et certiff
savoy que le roy a fait treves au duc de bourg
la cite de paris paisiblement au chieff de quin
je ne y entre si brieffement combien que des
si je les tendroy mais si je les tiens ce sera
abuseront point le sang royal car je tiendr
au chieff desd. quinze jours silz ne font la
que vous en donnes malaise tant comme je viv
la bonne cite du roy et que faictes faire se il y a
et que faictes savoir de voz nouvelles. A dieu v
bons francois empres paris en la

Lettre de Jehanne aux habitants de Reims, 5 août 1429.

(Archives de M. le Mis de Maleissye.)

nez malaise tant comme je vivroy, maiz vous requiers que vous faictes bon guet et garder la bonne cité du Roy et me faictes savoir se il y a nulz triteurs (1) qui vous veillent grever (2), et, au plus brieff que je porray, je les en osteray, et me faictes savoir de vos nouvelles. A Dieu vous commans (3) qui soit garde de vous. Escript ce vendredi v^e^ *jour d'aoust, enprès Provins, bien logey sur champs ou chemin de Paris.*

(1) Traîtres.
(2) Être hostiles.
(3) Je vous recommande à Dieu.

Traduction. — Mes chers et bons amis, les bons et loyaux Français de la cité de Reims, Jeanne la Pucelle vous fait savoir de ses nouvelles, et vous requiers que vous n'ayez nulle inquiétude sur la bonne querelle qu'elle soutient pour le sang royal et je vous promets et certifie que je ne vous abandonnerai pas tant que je vivrai. Il est vrai que le Roi a fait trêve avec le duc de Bourgogne, quinze jours durant, à la condition qu'il doit lui rendre la cité de Paris paisiblement au bout de quinze jours. Pourtant, ne soyez pas surpris si je n'y

entre aussi vite parce que je ne suis pas contente des trêves ainsi faites et je ne sais pas si je les tiendrai. Mais si je les observe, ce sera pour garder l'honneur du Roi. Comme aussi ils ne réussiront pas à abuser le sang royal, car je tiendrai et maintiendrai réunie l'armée du Roi pour être toute prête au bout de ces quinze jours, s'ils ne font la paix. Pour cette raison, mes très chers et parfaits amis, je vous prie de ne pas vous en donner de soucis aussi longtemps que je vivrai, mais vous requiers de faire bon guet et de garder la bonne Cité du Roi ; et faites-moi savoir s'il y a nuls oppresseurs qui vous veuillent faire tort et aussi vite que je le pourrai je vous en délivrerai ; et faites-moi savoir de vos nouvelles. Je vous recommande à Dieu pour qu'il vous garde.

Ecrit ce vendredi cinquième jour d'août, près d'un logis aux champs sur la route de Paris.



JEHANNE D'ARC

I

Ses Reliques.

Nous ne possédérions rien de la Pucelle, aucune relique, si Dieu n'avait permis que trois lettres portant sa signature ne nous fussent parvenues. D'une manière en quelque sorte merveilleuse, ces lettres ont pu être sauvées du naufrage général de tout ce qui se rapporte à la bienheureuse Jehanne d'Arc.

Les vêtements, les objets portés ou touchés par une Sainte sont assurément des reliques précieuses ; mais combien plus le corps qu'elle a animé !...

Les flammes n'avaient pas consumé le cœur de

Jehanne d'Arc (1), ce cœur, principe de tout son héroïsme, qui ne battit que pour son Dieu et sa Patrie, et s'exhala dans son unique amour : Jhésus ! Jhésus !

Tout a donc disparu !! Car les cendres du bûcher furent jetées dans la Seine, et aussi le cœur de la sainte héroïne.

Comme reliques il nous reste cependant ses lettres. Elle a touché ce papier, et de plus elle y a mis une empreinte de son âme, de son cœur ; elle y a apposé sa signature, c'est-à-dire l'expression de sa personnalité ; aussi, ses lettres, nous ne craignons pas de le dire, sont en quelque sorte une partie d'elle-même et les reliques les plus précieuses que l'on puisse désirer.

Une question se pose tout d'abord :

Jehanne d'Arc savait donc écrire ?...

A cette époque l'instruction était si peu répandue, que même les plus grands seigneurs ne savaient guère qu'apposer leur signature.

Or, nous voyons dans Siméon Luce, un des auteurs critiques qui a recherché avec le plus de

(1) *Procès*, t. III, p. 159, 160 et 185.

conscience les origines de la mission de la Pucelle, que Jacques d'Arc, son père, était chargé à Domremy (1) de la sauvegarde des intérêts communaux et de toutes les missions qui exigeaient une certaine instruction.

Page 40, Siméon Luce nous dit :

« Deux actes récemment découverts prouvent avec évidence que Jacques d'Arc figurait au premier rang des notables de Domremy.

« Dans le premier de ces actes, daté de Maxey-sur-Meuse, le 7 octobre 1423, il est qualifié doyen de ce village... « En général, dit M. Edouard Bonvalot (2) parlant des villages de la région de la Meuse régis par la fameuse charte de Beaumont-en-Argonne, « il n'y a qu'un doyen ou sergent dans « chaque village qui convoque les bourgeois aux as- « semblées électorales et aux plaids... » On voit par divers documents que les doyens étaient également

(1) Domremy se trouvait sur le bord d'une des routes les plus fréquentées au XVe siècle, ancienne voie romaine de Langres à Verdun. Ce n'était donc pas un recoin perdu et isolé du reste du monde, comme l'ont cru quelques historiens. (LIÉNARD, *Dictionnaire topographique de la Meuse,* p. X.)

(2) *Le Tiers Etat d'après la charte de Beaumont et ses filiales,* 1 vol. in-8, Paris, 1884, p. 412 et 415.

chargés de la collecte des tailles, rentes et redevances et qu'ils étaient préposés à la surveillance du pain, du vin et des autres denrées ainsi qu'à la vérification des poids et mesures.

« Dans le second acte, rédigé à Vaucouleurs, le 31 mars 1427, Jacques d'Arc figure comme le procureur fondé des habitants de Domremy dans un procès de grande importance qu'ils avaient alors à soutenir par devant Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs. Ces deux pièces, la dernière surtout, offrent un intérêt sur lequel il serait superflu d'insister : elles n'établissent pas seulement la situation relativement élevée de la famille d'Arc à Domremy, elles montrent, en outre que le père de Jehanne, investi officiellement de la procuration des habitants de ce village, était entré, dès 1427, en relations directes et personnelles avec le capitaine de Vaucouleurs. »

Un homme (1) qui avait su acquérir ces connaissances devait, il n'y a pas à en douter, tenir à ce

(1) Les biens appartenant à Jacques d'Arc représentaient environ 20 hectares : douze en terres, quatre en prés et quatre en bois et parmi ces derniers le « Bois Chesnu ». — Leur revenu annuel était équivalent à 4 ou 5.000 francs de notre monnaie. (Siméon Luce.)

que ses enfants reçussent au moins les premiers éléments que lui-même pouvait leur donner. Et comment admettre qu'une fille aussi heureusement douée que la petite Jeannette d'Arc n'eût pas appris au moins à former sa signature?...

9 NOVEMBRE 1429

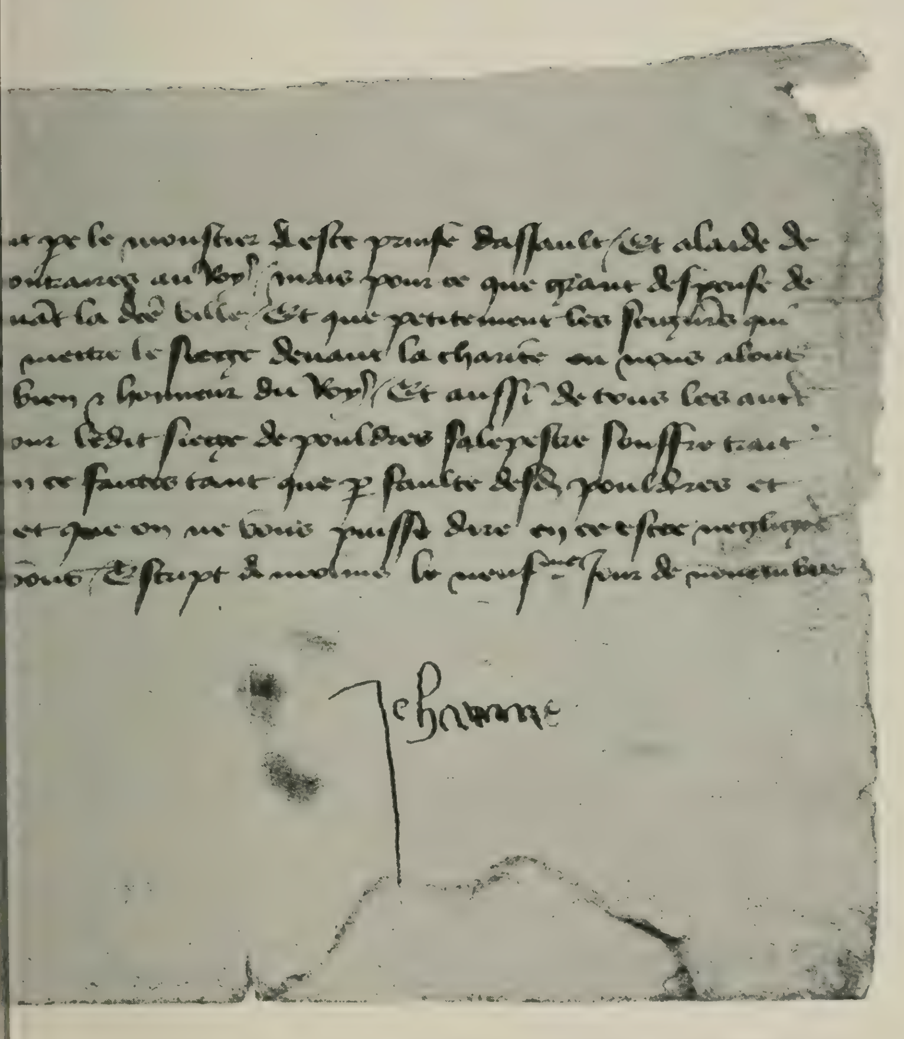
A MES CHERS ET BONS AMIS LES GENS D'ÉGLISE, BOURGOIS ET HABITANTS DE LA VILLE DE RIOM.

Chers et bons amis, vous savez bien coment la ville de Saint-Pierre-le-Moustier a este prinse dassault, et à laide de Dieu ay entencion de faire vuider les autres places qui sont contraires au Roy, mais pour ce que grant despense de pouldres, trait et autres habillements de guerre a este faicte devant la dicte ville et que petitement les seigneurs qui sont en ceste ville et moy en sommes pourveuz pour aler mectre le siège devant la Charité où nous alons prestement, je vous prie sur tant que vous aymez le bien et honneur du Roy, et aussi de tous les autres de par deça que vueillez incontinant envoyer et aider pour le dit siège de pouldres, salepestre, souffre, trait, arbelestres fortes et d'autres habillements de guerre. Et en ce faictes tant que par faulte desditctes pouldres et autres habillemens de guerre la chose ne soit longue et que on ne vous puisse dire en ce estre negligens ou refusans. Chers et bons amis Notre Sire soit garde de vous.

Escript à Molins le neuf^me^ jour de novembre.

JEHANNE.

Chers et bons amis vous savez bien comment la ville
dou ay entencion de faire vuider les autres places qui
pouldres trait et autres habillemens de guerre a este
sont en ceste ville et avons en plusieurs pourveu pour
prestement Si vous prions sur tant que vous ame
de par deca que vueillez incontinant envoyer et aut
arbalestiers pavois et d'autres habillemens de guerre
autres habillemens de guerre la chose ne soit bien
en refusant Chers et bons amis nostre Seigneur soit gard



Jehanne

Lettre de Jehanne aux habitants de Riom, 9 novembre 1429.

(Archives de la ville de Riom.)

Traduction. — Chers et bons amis, vous savez comment la ville de Saint-Pierre-le-Moutier a été prise d'assaut. J'ai avec l'aide de Dieu l'intention de faire vider (aux Anglais) les autres places qui sont contraires au Roi. Mais comme une grande dépense de poudre, traits et autre matériel de guerre a été faite devant la dite ville, et que les seigneurs qui sont en cette ville et moi en sommes petitement pourvus pour aller mettre le siège devant la Charité, où nous allons prestement ; je vous prie, au nom de l'amour que vous avez pour le bien et honneur du Roi, ainsi que de tous les autres qui sont par ici, de bien vouloir sans retard nous envoyer pour aider audit siège de la poudre, du salpêtre, du soufre, des traits, de fortes arbalètes et autre matériel de guerre. Et en cela faites si bien que par manque desdites poudres et d'autre matériel, la chose ne traîne en longueur, et qu'on ne vous puisse reprocher sur ce point négligence ou refus. Chers et bons amis, que Notre-Seigneur vous garde.

Ecrit à Moulins le neuvième jour de novembre.

Jehanne.

JEHANNE D'ARC

II

Sa signature.

A côté de ces probabilités, c'est aux pièces elles-mêmes, aux lettres de Jehanne d'Arc qu'il faut demander une réponse positive.

C'est ce qui était fait, il y a déjà six ans, à la demande de M. le Directeur de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*.

Il avait fixé mon attention sur de nombreuses questions posées dans sa revue et me demandait si je ne pourrais donner quelques éclaircissements.

Dans le numéro du 30 avril 1903, était publiée la lettre suivante :

Monsieur,

« La question faite dans l'*Intermédiaire* du 20 mars : « Jehanne d'Arc savait-elle écrire ou signer ? » paraît s'adresser particulièrement à ceux qui possèdent les lettres de la Pucelle ; et puisque

votre correspondant veut bien citer notre nom, je tiens à répondre à cette invitation d'une manière aussi complète que possible.

« Les doutes, les hésitations de votre correspondant tomberaient immédiatement s'il voulait bien faire un petit voyage avec moi, et venir aux environs de Chartres, au château d'Houville, chez mon neveu.

« Il verrait les lettres, examinerait la signature et en même temps s'intéresserait à tous les documents réunis par Charles du Lys. Je faisais ce voyage il y a quelques jours, avec M. Baguenault de Puchesse, le si distingué président de la Société historique d'Orléans. Lui aussi avait des doutes et ces doutes ont été remplacés par une certitude. N'importe qui rapporterait la même impression.

« Le papier, l'écriture, les fragments de sceaux, tout atteste que l'on est bien en présence de lettres de Jehanne d'Arc.

« Voilà pour l'érudit qui peut apprécier ces détails, et il ne fera que suivre Quicherat.

« Dans les trois lettres de Jehanne d'Arc que nous possédons, *deux* sont signées, *une* ne l'est pas. Le corps des trois lettres est du même secrétaire et

pour les deux lettres signées *(Jehanne)*, l'œil le moins expérimenté reconnaîtra une *main* peu habile et qui n'a rien de commun avec celle qui a écrit le corps de la lettre. Dans les deux lettres, il ne peut y avoir de doute, c'est bien la même main qui a tracé le nom de *Jehanne*.

« Si nous possédons trois lettres de la Pucelle, il en existe une quatrième que, depuis le jour où Jehanne d'Arc la lui envoyait, la ville de Riom a précieusement conservée dans ses archives (1). Une comparaison avec nos lettres s'imposait ; aussi ai-je tenu, avant de vous répondre, à m'en procurer le fac-similé.

« La lettre aux habitants de Riom est signée ; un enfant n'hésiterait pas à reconnaître la même signature que sur nos deux lettres. Il y a *identité complète*.

« Les mêmes formes de jambages, les mêmes tremblements, et la même hésitation qui, sur deux lettres (une des nôtres et celle de Riom) donne cinq jambages pour les deux *n*, puis tâche d'en

(1) Il en existe une cinquième à Lille à laquelle il n'a pas été fait allusion dans cette réponse parce qu'elle n'est pas signée.

rattraper *un*. Chaque jambage est séparé et l'on reconnaît une main incapable de le lier avec celui qui suit.

« Il ne peut donc y avoir de doute : Jehanne d'Arc *pouvait* signer, mais cela ne veut pas dire qu'elle *savait*.

« Si sa main hésitait pour écrire *Jehanne* au temps de ses triomphes, serez-vous étonné que pendant son procès et pour signer une cédule d'abjuration elle se rendit compte que l'émotion ne permettrait à sa main que de tracer des caractères informes ? On ne peut donc être surpris qu'elle n'ait voulu mettre qu'une croix.

« Je n'ose aller jusqu'à dire que j'y verrais, de sa part, un refus de signer et que la croix ne serait pas d'elle ! tant de mauvaise foi s'est montrée dans ce procès que cette supposition pourrait être la vérité ! !

« La première explication suffit, car l'existence d'une lettre non signée établit que cela devait être pour la Pucelle une chose très étudiée et difficile que de tracer *Jehanne* (1).

(1) La lettre non signée de Lille ne fait que confirmer cette appréciation.

« Elle ne devait le faire que lorsqu'elle attachait à sa missive une plus grande importance.

« Dans la lettre de Riom, elle réclame des subsides, poudre, salpêtre, arbalètes, vivres et habillements. A Clermont les registres du temps attestent que la ville avait reçu une lettre de *Jehanne la Pucelle et messaige* de Dieu faisant les mêmes demandes.

« Des nombreuses lettres que Jehanne d'Arc a envoyées, s'il n'en reste que quatre, leur histoire est aussi claire, aussi nette que possible et peu de documents peuvent être suivis d'une manière aussi précise.

« La lettre de Riom se trouve dans les archives de la ville depuis novembre 1429. Je n'ai pas à rappeler comment les trois autres sont venues en notre possession. Toutes trois ont été adressées à la ville de Reims, toutes trois sont restées dans les archives de Reims jusque vers 1630. Elles sont indiquées dans un inventaire des archives fait en 1625 par l'un des échevins, Jean Rogier ; or, en faisant son inventaire Jean Rogier parafait toutes les pièces. Quicherat a reconnu sur nos lettres la signature de Jean Rogier ; pour Qui-

cherat, il ne peut y avoir d'hésitation, nos lettres sont celles qui étaient à Reims en 1625.

« Comment ont-elles quitté Reims ? Charles du Lys avait un culte profond et éclairé pour sa grand'tante. Il était avocat général en la cour des aydes et avait par conséquent une grande situation dont il profitait pour réunir tous les souvenirs qui se rattachaient à la mémoire de sa grand'-tante.

« Il est donc évident que Charles du Lys obtint que la ville de Reims se dessaisît en sa faveur des lettres de la Pucelle ; et la preuve est faite par une lettre de Peiresc qui établit qu'en 1630 les lettres de Jehanne d'Arc étaient en la possession de Charles du Lys ; il lui demande d'en prendre copie. Nous possédons cette lettre de Peiresc.

« Charles du Lys fut le dernier descendant mâle de la famille de Jehanne d'Arc, ses deux fils moururent avant lui, et il n'eut qu'une petite-fille ayant laissé postérité : Anne de Barentin qui épousa, en 1684, le marquis de Maleissye.

« En terminant, je ne peux que répéter : Si l'autorité de Quicherat ne vous suffit pas, venez, examinez par vous-même et vous ne douterez plus:

Jehanne ne savait ni lire, ni écrire, mais elle pouvait apposer sa signature.

« Je veux espérer ne pas avoir trop abusé de vos lecteurs et vous prie, Monsieur, de vouloir bien agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« COMTE C. DE MALEISSYE. »

En disant qu'on trouve les mêmes formes de jambages, les mêmes tremblements et la même hésitation, qui donne, sur deux lettres, une des nôtres et celle de Riom, cinq jambages pour les deux « n » puis tâche d'en rattraper un, il paraît évident que Jehanne hésitait sur le nombre de jambages et qu'après coup, elle faisait une surcharge pour les ramener à quatre. C'est ce qu'on voit d'une manière très distincte dans la signature de la lettre du 9 novembre 1429 qui se trouve à Riom.

Dans la lettre du 28 mars 1430 que nous possédons, on sent que le premier jambage de la lettre « n » a été supprimé et confondu avec l' « a ».

Ces petits détails indiquent bien les hésitations d'une main peu expérimentée, mais non tenue.

Dans la lettre du 16 mars 1430 (1), la signature est ferme, très nette, sans aucune surcharge. Il semble que la Pucelle y aurait apporté une application particulière, probablement à cause de son importance. C'est une lettre de combat : elle veut communiquer sa confiance aux habitants de Reims.

M. Anatole France s'est également livré à une étude approfondie sur les signatures.

Dans sa *Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 121 et 122, après avoir cité la lettre du 16 mars 1430, il met en note les réflexions suivantes :

« *1. La minute originale, jadis aux archives municipales de Reims, et maintenant en la possession de M. le Comte de Maleissye, paraît avoir d'abord porté le mot* chyereux *raturé. Faut-il y voir un mot populaire formé sur* chiere, *prononcé par Jeanne et corrigé de suite par le scribe ? Avait-il mal entendu ce qu'elle dictait ?*

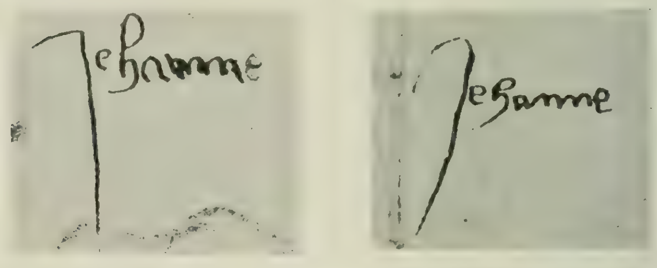
« *2.* Procès, *t. V, p. 160, d'après une copie de Rogier, H. Jadart,* Jeanne d'Arc à Reims, *pièce justificative, XV — fac-similé dans Wallon, édit.*

(1) Les ratures, les mots changés etc., que l'on pourra remarquer sur plusieurs lettres, montrent avec quel soin Jehanne se faisait répéter chaque mot de sa dictée, que c'est bien son style, sa pensée ; tout est d'elle.

1876, p. 200. — On possède également l'original de la lettre adressée le 9 novembre 1429 aux habitants de Riom. Ces deux lettres, écrites à cent vingt-six jours de distance, ne sont pas d'un même scribe. Quant à la signature de l'un comme de l'autre, elle ne saurait être attribuée à la main qui traça le corps de la lettre. Les sept caractères du nom de Jehanne *semblent avoir été tracés péniblement par une personne dont on tenait les doigts, ce qui ne peut nous surprendre, puisque la Pucelle ne savait pas écrire. Mais quand on compare ces deux signatures, on s'aperçoit qu'elles sont entièrement semblables l'une à l'autre. La hampe du « J » a même direction et même longueur ; le premier « n », par suite d'une surcharge a trois jambages au lieu de deux ; le second jambage du second « n », visiblement tracé à deux reprises descend trop bas ; enfin les deux signatures sont exactement superposables. Il faut croire que, après avoir une fois obtenu le seing de la Pucelle en lui conduisant la main, on en prit un calque qui servit de modèle pour toutes les autres lettres. A juger par les deux missives du 9 novembre 1429 et du 16 mars 1430, ce calque était reproduit avec la plus scrupuleuse fidélité. » (Cf. p. 133, note 5.)*

La supposition qu'après avoir obtenu le seing de la Pucelle, on en prit un calque qui servit de modèle pour toutes les autres lettres, paraît une de ces hypothèses dont M. Anatole France a semé sa *Vie de Jeanne d'Arc* et qui ne résistent pas à une examen sérieux.

Pour permettre à chacun de faire cet examen, voici, l'une à côté de l'autre, le fac-similé des deux signatures des lettres du 9 novembre 1429 et 16 mars 1430.



9 Novembre 1429. 16 Mars 1430.

On verra que contrairement à ce que dit M. Anatole France, la hampe du « J » n'a ni la même direction, ni la même forme et la boucle est absolument différente. Sur la signature de la lettre de Riom, « le premier « n », par suite d'une surcharge a trois jambages au lieu de deux ; le

second jambage du second « n », visiblement tracé à deux reprises descend trop bas ». Mais où voir ces mêmes détails dans la signature du 16 mars 1430?... Impossible!! Chacun en jugera... Les lettres sont plus petites et particulièrement l' « h » de dimension absolument différente.

S'il pouvait y avoir un rapprochement, il existerait davantage entre les signatures de la lettre de Riom et celle du 28 mars 1430, mais encore, ne sont-elles pas superposables.

Dans les trois signatures, l'œil le moins expérimenté reconnaîtra une main peu habile, mais ne pourra douter que c'est la même main qui a tracé le nom de « *Jehanne* ». Nulle part, on ne peut retrouver ce calque soi-disant « reproduit avec la plus scrupuleuse fidélité ».

En supposant que Jehanne aurait permis qu'on signât pour elle, M. Anatole France nous montre que s'il connaît la mentalité de M. Bergeret, il ne connaît pas l'âme paysanne, pour laquelle une signature est chose sacrée qui vous lie et qu'on ne délègue à personne (1).

(1) Cette mentalité terrienne se montre d'une manière très précise dans deux faits qu'il m'a été donné de constater aux assises.

Cette affirmation d'un « calque » (d'une sorte de griffe) qu'on eût apposé pour elle, trouve encore son démenti dans les deux lettres non signées.

C'est par des affirmations, sur des hypothèses que lui suggère un parti pris, que procède M. Anatole France. Il veut non seulement supprimer la mission divine de Jehanne d'Arc, mais encore diminuer son caractère, sa valeur, en un mot abaisser sa personnalité et pour cela rien ne l'arrête. — La vérité historique ne compte plus et tout est rem-

Dans l'Orne, un notaire était poursuivi pour 120 cas de faux. J'étais chef du Jury et, par conséquent, chargé de diriger la discussion et de recueillir les votes dans la chambre du conseil. — Or, les jurés ne voulurent accepter comme faux que ce qui était imitation de signature. Ils refusaient dans des textes rapprochés ou simulation de lettres de voir le faux moral.

Dans une affaire identique, pour un huissier accusé de 80 faux, j'étais encore chef du Jury, et je retrouvais la même mentalité, les mêmes réponses.

Tout le monde connaît le cas du Colonel Henry qui se coupait la gorge lorsqu'on lui montrait qu'il avait moralement commis un faux en rapprochant des textes. Fils de paysan, il ne s'était pas rendu compte de la gravité de son acte.

D'autres recherches m'ont toujours montré le même esprit chez les terriens ; respect absolu de la signature, aussi ne la délègue-t-on à personne.

placé par des suppositions : « Il est à supposer que... tout porte à croire que... » etc...

M. Anatole France transporte partout son admirable style, mais il suffit d'un esprit critique un peu avisé pour retrouver sous le mirage des mots la vérité historique ; et pour tout lecteur sérieux, M. Anatole France se réfute par lui-même.

Dans le cas qui nous occupe, l'hypothèse émise d'une signature décalquée, suivie quelques lignes plus loin de l'affirmation erronée que les « signatures sont exactement superposables » donne occasion de saisir sur le vif la méthode de tout le livre, mais ici les yeux suffisent pour en démontrer l'inanité.

LETTRE DU 16 MARS 1430

A MES TRÈS CHIERS ET BONS AMIS, GENS D'ÉGLISE, BOURGEOIS ET AUTRES HABITANTS DE LA VILLE DE RAINS.

« *Très chiers et bien amés et bien désiriés à veoir, Jehenne la Pucelle ey reçue vous letres faisent mancion que vous vous doptiés d'avoir le sciege. Vulhés savoir que vous n'arés point, si je les puis rencontrer bien bref; et si ainsi fut que je ne les rencontrasse, ne eux venissent devant vous, si vous fermés vous pourtes, car je serey bien brief vers vous; et ci eux y sont, je leur ferey chausier leurs esperons si à aste qu'ils ne saront pas ho les prandre, et lever, c'il y est, si brief que ce sera bien tost. Autre chouse que ne vous escri pour le présent, mès que soyez toutjours bons et loyals. Je pri à Dieu que vous ait en sa guarde. Escrit à Sulli le* XVIe *jour de mars.*

« *Je vous mandesse anquores auqunes nouvelles de quoy vous seriés bien joyeux; mais je doubte que les letres ne feussent prises en chemin et que l'on ne vit les dictes nouvelles.*

Signé, JEHANNE.

[illegible] esc[illegible]hiers et bien amez et tres desirez amis je l[illegible]
Daniau le serg[ent] Guillot Simon qui vous avoit pour[illegible]
ne ceux baillassent devant ^[sire]^ il seroit bien pourveu car [illegible]
essoine passe quel ne seroit pas bo [illegible] prendre
pour le [illegible] nest que pour [illegible] loyal et loyal
de garde / je vous mande [illegible] aucun [illegible]
ne fussent par [illegible] en [illegible] et que [illegible] ne [illegible] de

Lettre de Jehanne aux habitants de Reims, 16 mars 1430.

(Archives de M. le Mis de Maleissye.)

TRADUCTION. — Très chers et bien-aimés, que je désirerais bien voir, je, Jeanne la Pucelle, ai reçu vos lettres, faisant mention que vous craignez un siège. Veuillez être assurés que vous n'en aurez pas, si je puis sous peu rencontrer les ennemis. Et s'il arrivait que je ne les rencontrasse pas, et qu'ils vinssent au devant de vous, fermez-leur vos portes, car je serai bientôt près de vous, et s'ils y sont, je leur ferai chausser leurs éperons en telle hâte qu'ils ne sauront par où les prendre et cela leur arrivera si vite que ce sera bientôt. Je ne vous écris autre chose pour le présent sinon que vous soyez toujours bons et loyaux. Je prie Dieu qu'il vous ait en sa garde.

Ecrit à Sully, le seizième jour de mars.

Je vous annoncerais encore bien d'autres nouvelles dont vous seriez bien joyeux ; mais je craindrais que mes lettres ne fussent prises en route et que l'on ne vît lesdites nouvelles.

JEHANNE.

JEHANNE D'ARC

III

Ses Lettres. — Leur histoire.

Les lettres de Jehanne d'Arc ont été plusieurs fois présentées au public, en particulier dans *la Jeanne d'Arc* de M. Wallon.

Firmin-Didot, pour l'édition illustrée, nous avait demandé d'en reproduire les fac-similé ; et c'est là que M. Anatole France (t. II, note 2, p. 122) nous dit les avoir examinées.

Dès 1864, M. de Villemessant, directeur du *Figaro,* s'était adressé à nous pour les reproduire dans le journal *l'Autographe*. A cette occasion, il recevait une lettre de Quicherat, importante non seulement par l'autorité du nom, et non moins par les détails qu'elle fournit :

*Au Directeur de l'*Autographe.

Paris, le 20 octobre 1864.

MONSIEUR,

Vous me demandez mon opinion sur la valeur d'une lettre du XVe siècle, qu'on vous assure être signée de la main de Jeanne d'Arc.

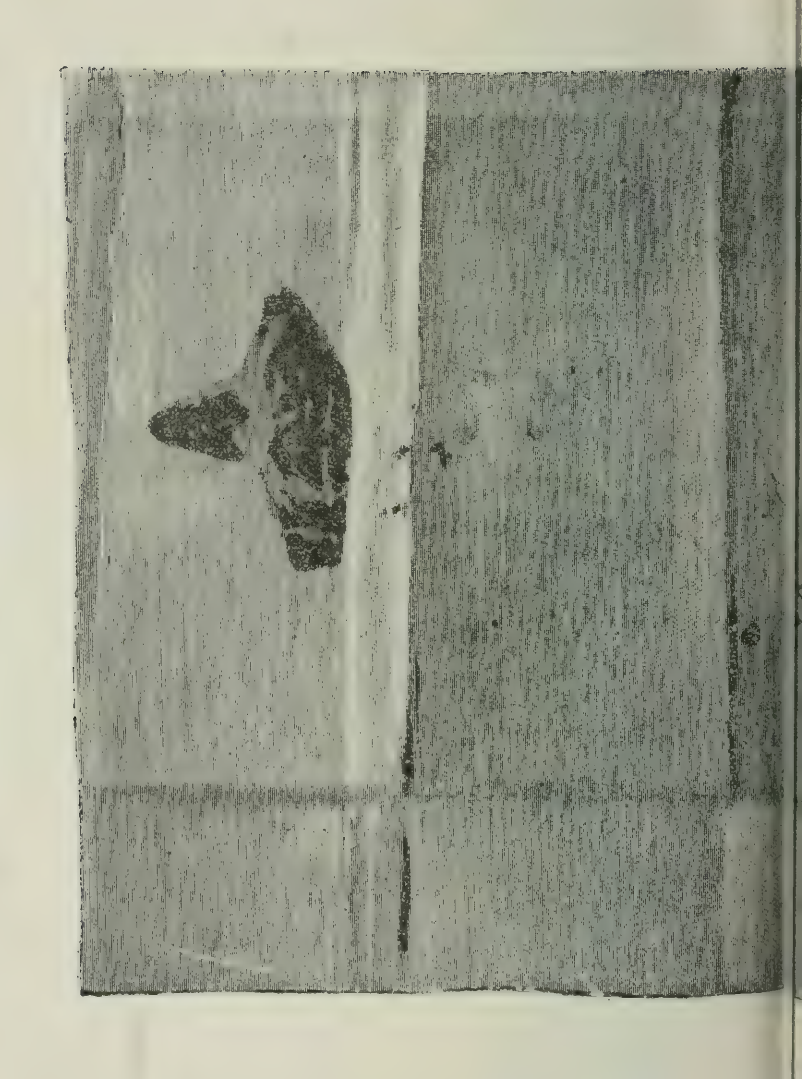
Ma réponse ne saurait se faire attendre.

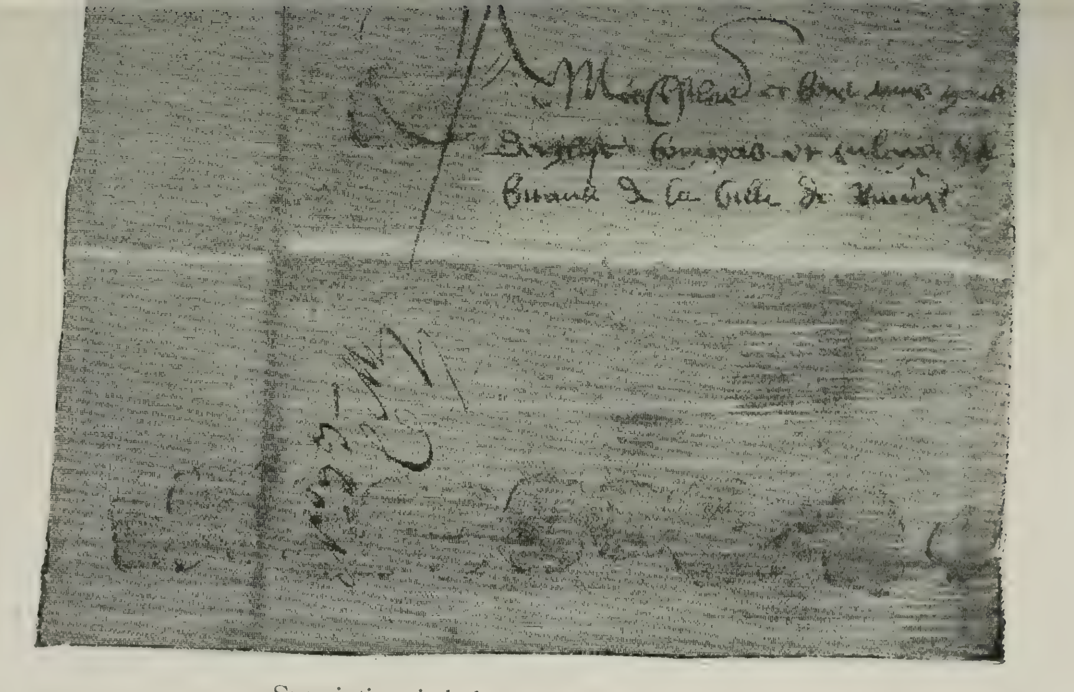
Le texte de cette pièce figure dans mon recueil des documents relatifs à la Pucelle ; je l'ai donné comme authentique d'après une copie qu'en fit, du temps de Louis XIII, un fonctionnaire de l'échevinage de Reims, appelé Jean Rogier. L'original reposait alors dans les archives de la ville de Reims. Nul doute pour moi que votre autographe ne soit cet original lui-même. Je reconnais la main de Jean Rogier dans les mots JEHANNE LA PUCELLE, ajoutés à la suscription, et la teneur fournit plusieurs corrections à la copie dont je fis usage. J'ajoute que la signature est conforme à celle d'une autre lettre, également publiée par moi, que la ville de Riom possède en original. Bien loin donc que j'aie à revenir sur mon premier jugement, je regarde comme un complément d'authenticité pour la pièce en question, la production qui a lieu aujourd'hui par vos soins.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé : J. QUICHERAT.

Il ressort de cette lettre et en particulier du mot « conforme » que Quicherat n'a jamais





Suscription de la lettre aux habitants de Reims, 16 mars 1430.

(Archives de M. le Mis de Maleissye.)

douté que Jehanne sût apposer sa signature.

Comme l'indique Quicherat, il est facile de voir, ajoutés à la suscription, les mots « Jehanne la Pucelle » tracés de la main de Jean Rogier, échevin de Reims en 1625. On remarquera également le sceau et au milieu du sceau une petite ligne brisée. Une tradition de famille assure qu'un cheveu de Jehanne d'Arc traversait ce sceau et fermait la lettre. En enlevant le cheveu, serait tombée la petite ligne de cire dont on aperçoit clairement le vide sur la photographie. De cette tradition de famille, nous n'avons jamais parlé puisque le cheveu n'existait plus ; mais il est certain que, sans participation de notre part, cette tradition est généralement répandue, ce qui donne à supposer qu'elle s'appliquait aussi aux autres lettres (1).

La publication par Quicherat des pièces du procès de Jehanne d'Arc et de sa réhabilitation (1841-1849) avait ravivé en France le souvenir de la Pucelle et amené de nombreux auteurs à rechercher tout ce qui pouvait se rattacher à elle-même ou à sa famille.

(1) Voir chanoine COCHARD : Existe-t-il des reliques de Jeanne d'Arc ?

C'est ainsi qu'en 1855, Vallet de Viriville découvrait à Carpentras dans les manuscrits Peiresc, le « Traité sommaire » de Charles du Lys sur la famille de la Pucelle.

Plus qu'étonné d'une publication de documents que notre famille, héritière de Charles du Lys, était seule à posséder, le comte de Maleissye se mit en rapport avec M. Vallet de Viriville et ce fut lui qui le premier eut connaissance de nos lettres de Jehanne d'Arc.

Lorsque Vallet de Viriville vit ces lettres, il ne pouvait en croire ses yeux !... et en vieil érudit, détachait une parcelle de papier, la goûtait, et s'écriait : « Mais, c'est admirable !... c'est inouï !... Ce sont bien les lettres de Jehanne d'Arc. » Il ajoutait : « Laissez toujours avec soin ces lettres où elles sont : ne les exposez pas au jour ; qu'elles restent avec tous les papiers de Charles du Lys. »

Quicherat faisait les mêmes recommandations.

Plus tard, en 1867, examinant ces archives, je découvrais une petite feuille insignifiante, toujours passée inaperçue et qui donnait l'explication des copies trouvées à Carpentras : une lettre de Peiresc à Charles du Lys.

Fabri de Peiresc, conseiller au Parlement d'Aix, était un érudit célèbre et un collectionneur passionné.

Cette missive est du plus grand intérêt, puisqu'elle nous indique à quel moment (1630) les lettres de Jehanne d'Arc avaient quitté Reims pour se trouver en la possession de Charles du Lys. Aussi, croyons-nous devoir la reproduire :

LETTRE DE PEIRESC A CHARLES DU LYS

Monsieur,

Enfin je vous envoye votre papier et vous demande mille pardons de ce que je le vous ay trop longtemps gardé ; si votre courtoisie incomparable ne m'eut osté l'appréhension de pouvoir faillir en votre endroit, je n'en eusse pas abusé de la sorte. Il n'est presque point de si grand bien qui ne soit suivi de quelque inconvénient.

Au surplus, j'ay appris que le *Cardinal Duc de Bar mourut la veille de la Saint-Jean en l'année 1430*. De sorte que ce ne fut que plus de huict ou neuf moys après le sacre. On m'en a remis l'épitaphe tout au long. Monsieur de la Verrière, auditeur des comptes, vous ira voir et observer la tapisserie, et faire la médaille de la Pucelle. Faictes-lui, je vous supplie, bon accueil. Monsieur Antin s'y en ira aussy, et si je ne parts bien topt, je vous les mèneray tous deux. Si je suis contrainct de partir, je vous supplie d'avoir le soing de m'envoyer ladite pièce de tapisserie à Monsieur Chapellain et de le prier qu'il

ne la laisse confondre parmy les autres, afin que si on avait besoin de la revoir, on la puisse facilement trouver.

Je vous renvoye aussi votre livre de Hordal et demeure, Monsieur, votre très humble serviteur,

PEIRESC.

« Il faut que vous me donniez une coppie bien escripte des lettres de la Pucelle si vous ne voulez que je les face prendre moy-même. »

Grâce à ce post-scriptum dont nous n'avons pas à faire ressortir l'importance pour l'histoire des lettres de Jehanne d'Arc, nous les trouvons en 1630 entre les mains de Charles du Lys lorsqu'en 1625 un inventaire les montrait à Reims.

En parlant de Charles du Lys, Boucher de Molandon (1) nous dit : « Le nom des du Lys semblait en 1502, par la mort de Jean, fils de Messire Pierre (2), et par celle de Marguerite (3), femme d'Antoine de Brunet, éteint pour toujours en notre Orléanais, lorsque un siècle après, on les vit

(1) *La famille de Jeanne d'Arc,* par M. BOUCHER DE MOLANDON, p. 115.

(2) Pierre, troisième frère de Jehanne d'Arc.

(3) Marguerite du Lys, fille de Jean d'Arc du Lys, second frère de Jehanne d'Arc, vint avec Isabelle Romée, son aïeule, en Orléanais vers 1430. Elle épousa, près d'Orléans, Antoine de Brunet et mourut au fief du Mont, le 3 octobre 1501.

de nouveau refleurir dans le brillant épanouissement d'un patriotisme héréditaire.

« Charles du Lys, né vers 1559, substitut du Procureur général au Parlement, puis en 1602 avocat général près la cour des Aydes de Paris, descendait au cinquième degré d'un frère de la Pucelle.

« Comme s'il eût voulu retremper son nom aux sources de son illustration originaire, il vint, vers 1594 ou 1595, se choisir une épouse en la famille orléanaise des Cailly dont le nom se rattachait au premier souvenir de la vierge de Domremy.

« Catherine de Cailly descendait, elle aussi, au cinquième degré de Guy de Cailly qui reçut Jehanne d'Arc en son manoir lorsque au début de sa mission elle mena de Blois à Orléans un convoi de munitions et de vivres et qui, depuis, paraît s'être attaché fidèlement à sa fortune. »

D'après le même auteur (p. 120) « Charles du Lys mourut vers 1634 ».

« De son mariage avec Catherine de Cailly étaient nés quatre enfants. Ses deux fils décédèrent sans postérité. Une de ses filles, Catherine, devenue femme de Richard de Pichon, trésorier

de Guyenne, eut aussi deux fils qui l'un et l'autre entrèrent dans les ordres.

« Sa seconde fille, demoiselle Françoise, épousa Louis de Quatrehommes, conseiller à la cour des Aydes et du Conseil privé des Finances. Sa descendance s'est seule continuée jusqu'à nos jours. C'est par elle que se perpétue en notre vieil Orléanais le sang des du Lys... par elle que se rattache à Charles du Lys et par Charles du Lys à l'un des frères de Jeanne d'Arc la noble famille fidèle et bienveillante gardienne des précieuses archives de cette race historique, digne héritière de ces belles traditions de patriotisme et d'honneur (1). »

(1 Note de M. de B. de Molandon : Marie de Quatrehommes, fille de Louis de Quatrehommes et de Françoise du Lys, épousa, en 1654, Achille de Barentin, conseiller au Parlement de Paris, frère de Jacques de Barentin, premier Président du Grand Conseil. Des onze enfants nés du mariage de Marie de Quatrehommes et d'Achille de Barentin, une fille, Anne de Barentin, eut seule postérité. Elle s'unit, en 1684 à Jacques de Tardieu, marquis de Maleissye et de Melleville, capitaine aux gardes françaises, mort en 1694, dont 4 fils.

Voir *la Famille de Jeanne d'Arc*, par Boucher de Molandon et notamment, p. 92 à 99, et de 115 à 121 (pour la descendance de Charles du Lys).

L'ouvrage le plus complet sur la famille de Jeanne d'Arc est celui de MM. Bouteiller et de Braux. Voir p. 2, 9, 82, 83, 116 et suivantes 212, 262... V. aussi Vallet de Viriville.

Personne n'ignore que Charles VII donna le nom du Lys aux frères de Jehanne d'Arc en même temps que pour armoiries il leur attribuait les lys de de France : d'azur à une épée en pal, accostée de deux fleurs de lys d'or ; l'épée soutenant une couronne de France.

D'où vient qu'on ait songé à leur donner un nom ?... Les lettres de Jehanne d'Arc vont nous donner la réponse.

Elle signait « Jehanne » et n'y ajoutait pas d'Arc.

Au Procès, elle répondra : « Dans mon pays, l'on m'appelait Jeannette ; depuis que je suis venue en France, l'on m'appelle Jeanne. Je ne sais pas mon surnom. » Le 24 mars, à la lecture du procès-verbal, elle compléta cette réponse en disant : « Mon surnom est d'Arc ou Romée. Dans mon pays, les filles portent le surnom de leurs mères » (1).

(1) On savait déjà par la déclaration de la Pucelle qu'elle ne porta jamais le blason accordé par le roi à la famille du Lys. Grâce à M. Quicherat (*Revue historique,* juillet-août 1877), on connaît quel était le symbole, témoignage de piété et d'humble soumission, qui tenait dans ses insignes militaires la place où tout chef de guerre mettait son blason. Elle « *fit faire au lieu de Poictiers son estendart, auquel y avoit un escu d'azur et un coulon blanc dedans icelluy estoit : lequel coulon (colombe) tenoit un roole en son bec où avoit escript :* « De par le Roy du Ciel. »

Au xve siècle, les noms de famille n'existaient pas encore, ou du moins dans le peuple. Chaque individu était désigné par son nom de baptême, auquel on ajoutait pour le caractériser, soit un détail physique ou sa profession, soit encore le lieu d'où lui ou sa famille était originaire.

C'est ainsi que nous voyons Jehan *de Vouthon*, Henri *de Vouthon*, curé, tous deux frères d'Isabelle Romée et ainsi désignés parce qu'ils sont originaires du petit village de Vouthon. Pour les d'Arc la même désignation s'était peut-être transmise plusieurs fois et cependant n'était encore qu'un surnom.

Le nom patronymique (nom du père) fut la conséquence de l'édit de Villers-Cotterets (1539) qui ordonnait l'établissement de registres paroissiaux, d'où les actes de l'état civil.

Les enfants furent naturellement amenés à continuer les qualificatifs de leurs parents, comme cela existait déjà pour les classes plus élevées.

On voit combien à tort on est porté à croire que la particule serait un signe de noblesse, de même que les signets ou sceaux ; lesquels se figuraient comme des armoiries, avec cette seule différence

que ce qui était le caractère essentiel du blason, c'est-à-dire le timbre ou heaume y manquait.

Or, sur leur signet ou sceau, les ancêtres de Jehanne d'Arc avaient placé un arc bandé de trois flèches.

La branche de Jean du Lys, échevin d'Arras, avait conservé ces trois flèches (1), les écartelant avec les fleurs de Lys données par Charles VII.

Louis XIII ajouta pour Charles du Lys et tous ses descendants, le droit de porter comme cimier « *une figure de la Pucelle vestue de blanc, portant en sa main droite une couronne d'or soutenue, sur la pointe de son épée, et à la gauche, sa bannière blanche figurée et représentée comme de son vivant elle la portait, laquelle estait de thoille blanche semée de fleurs de lis d'or avec la figure d'un ange qui présentait un lis à Dieu, porté par la vierge sa mère et le cri :* La Pucelle » (2).

Nous avons vu par Peiresc que Charles du Lys

(1) Jean, échevin d'Arras, ajouta aux armes des d'Arc « le chef d'un lyon passant » à cause de la province (Picardie) à laquelle son Roy (Louis XI) l'avait habitué. (Lettres patentes 1612).

(2) V. aux archives, lettres patentes de 1585 à 1619, folio 332 verso.

possédait non seulement les lettres, mais aussi une tapisserie se rapportant à Jehanne d'Arc, et une médaille du temps représentant la Pucelle.

A ces précieux objets, il faut ajouter une épée qu'elle avait portée et que toujours les siens avaient conservée, de même qu'une reproduction de son étendard.

Ces souvenirs, tels que les avait laissés Charles du Lys, avaient été pieusement recueillis au château de Mons en Poitou, terre patrimoniale de sa petite-fille Anne de Barentin. Ils y sont restés jusqu'au moment où dans le château du Vigean, construit par le marquis de Maleissye, leur fut consacrée une salle spéciale (1780).

Sur un autel se trouvait l'épée de la Pucelle et à côté son étendard. On y voyait les tapisseries et tous les objets qui pouvaient se rattacher au souvenir de Jehanne d'Arc.

Cette terre du Vigean, d'où relevait la petite ville de l'Isle-Jourdain (Poitou), avait les droits seigneuriaux les plus importants ; aussi les premiers troubles révolutionnaires eurent-ils pour effet de faire brûler sur la place publique tous les titres relatifs à ces droits.

Comment une foule égarée ne mit-elle pas également dans ce brasier, où l'on jetait tout au hasard, les lettres de Jehanne d'Arc ?... C'est déjà merveilleux. Mais, combien on est encore plus étonné qu'elles aient échappé au désastre de la Révolution, lorsqu'on se rappelle que le marquis de Maleissye, sa femme et deux de ses filles périrent sur l'échafaud révolutionnaire (21 messidor an II) (1).

(1) Lacretelle, *Histoire du dix-huitième siècle*, t. XII, p. 52. — Voir également Riouffe, *Samson le bourreau. Mémoires* ; Wallon, *Histoire de la Terreur* ; V. Sardou, *Robespierre*.

Dans Lacretelle, nous lisons : « Deux jeunes femmes d'une rare beauté, la marquise de Bois-Bérenger et sa sœur, Mlle de Maleissye, âgée de 17 ans, furent remarquées parmi tant de victimes. Elles étaient enfermées avec leurs père et mère ; l'acte d'accusation fut apporté au marquis de Maleissye, la plus jeune de leurs filles n'y était pas comprise. « Dieu, « s'écria-t-elle en versant des larmes de désespoir, vous « mourrez sans moi ! Je suis condamnée à vous survivre. » Elle s'arrachait les cheveux, embrassait tour à tour son père, sa mère et sa sœur et répétait avec désolation : « Nous ne « mourrons pas ensemble. » Enfin elle reçoit son acte d'accusation ; elle se livra alors à un tel transport de joie qu'on eût cru qu'elle tenait dans ses mains sa liberté et celle de toute sa famille. Le père, la mère et les deux filles furent condamnées. On ne pouvait, à la Conciergerie, voir ce groupe sans se sentir l'âme élevée et attendrie. La jeune fille disait à son père : « Mon père, en paraissant devant Dieu, je « me presserai bien fort contre vous ; vous êtes si honnête « homme que Dieu fera grâce à mes péchés en faveur de

Le marquis de Maleissye, lieutenant général, était accusé d'avoir fomenté le complot du Luxembourg, ce que, dans un article de l'*Echo de Paris* du 2 janvier 1900, à propos d'un autre procès, rappelait M. Quesnay de Beaurepaire, ancien procureur général à la cour de cassation. Comment, avec les perquisitions faites pour une soi-disant conjuration, les lettres de Jehanne d'Arc ont-elles pu ne pas être confisquées et détruites, c'est encore plus admirable ; car tout disparut alors : épée, étendard, tapisserie et tous les autres souvenirs.

Le marquis de Maleissye laissait trois fils, tous trois émigrés servant à l'armée des Princes. Seule, se trouvait en France sa fille aînée, la marquise de Goulaine (1), femme d'une énergie exceptionnelle.

De Bretagne, elle accourait en Poitou, à Paris... pour empêcher les confiscations, défendre les inté-

« vos vertus. » Pendant ce temps Mme de Bois-Bérenger coupait ses cheveux ; elle se présenta ensuite pour les couper à son père, à sa mère et à sa sœur. Un sourire céleste la suivit jusqu'au supplice. »

(1) Anne-Marie de Maleissye, marquise de Goulaine, née le 1er novembre 1760, épousa, le 2 juillet 1781, le marquis de Goulaine, lieutenant aux gardes françaises, était veuve au moment de la Révolution et mourut à Paris en 1837 sans postérité.

rêts des siens, et c'est à elle que l'on doit d'avoir sauvé les lettres de Jehanne d'Arc.

Ne pouvant songer à les emporter avec elle dans la Bretagne insurgée et n'ayant confiance en aucune cachette, ce fut à la terre, dans un trou profondément creusé qu'elle-même les confia (1).

Il me reste à parler d'un fait extraordinaire. J'hésiterais, si je n'y voyais un devoir.

Le samedi 20 mai 1905, une jeune personne âgée de 28 ans était atteinte d'une congestion pulmonaire. Le 21, menace d'appendicite et le soir crise violente avec une fièvre de 40 degrés.

Le 22 et le 23 état aussi grave, consultation des professeurs B..., Ch..., R... et du Docteur F...; tous les quatre décidaient une opération immédiate qui se faisait à 6 heures du soir. Au moment de l'opération, le professeur R... disait au père de la jeune fille : « *Nous avons tout contre nous. Rien pour nous ! Je n'ai jamais fait qu'une opération*

(1) Je tiens ces détails de mon père, le comte de Maleissye, né en 1804, mort en 1872, qui les tenait de tous les siens et en particulier de sa tante, la marquise de Goulaine, morte en 1837, et du général marquis de Maleissye, mort à Paris en 1851, âgé de 85 ans.

dans les mêmes conditions et je n'ai pu sauver la malade. »

A la suite de cette opération, l'état fut stationnaire, mais le troisième jour, 27 mai, la fièvre revenait violente. Le lundi 29, les trois Docteurs demandaient à la famille d'appeler avec eux qui l'on voudrait, tant l'état leur paraissait désespéré.

Les frissons revenaient de plus en plus violents. Le 31 mai, retrouvant ce frisson terrible avec une fièvre de 41° 6/10, le professeur R... ne pouvait s'empêcher de laisser échapper ces mots avec une profonde tristesse : « *Dire que rien, rien ne pourra la sauver !* »

Le 1er juin, « nuit mauvaise, teint terreux subictérique, frisson dans la nuit (1). » Les trois docteurs appelaient à leur consultation le père de la malade. Ils ne lui cachaient pas leurs impressions : que si le frisson revenait, la malade ne passerait pas la journée, et ils ne prévoyaient pas que rien pût l'empêcher. Le Professeur Ch... proposait un remède très douloureux, une piqûre de téré-

(1) *Bulletin de la maladie communiqué par le professeur R...*

benthine, mais vu l'espoir nul, ils ne voulaient pas le tenter sans son autorisation. L'un d'eux se détachait pour aller préparer la mère à faire son cruel sacrifice. Ce fut alors que sous une inspiration soudaine venue à l'église, on songea à recourir aux lettres de Jehanne d'Arc, qui furent baisées par la malade et déposées à son chevet.

Vers deux heures, comme chaque jour, devait revenir le frisson terrible qu'on ne doutait pas devoir être fatal. Les médecins même ne s'étaient plus donné rendez-vous. Ils revenaient le soir séparément et plutôt comme amis, s'attendant à une agonie.

Le frisson n'était pas revenu !

Il ne leur fut pas caché à qui l'on avait eu recours... et le professeur Ch... de répondre : « Dans l'état où nous sommes, vous pouvez bien essayer de tout ce que vous voudrez ! » Cédant cependant à une curiosité historique, il demandait à voir les lettres de Jehanne d'Arc. Le lendemain 2 juin, au plus grand étonnement des médecins, la fièvre ne revenait pas, et comme on demandait au professeur R. : « Peut-on avoir quelque espérance ? — *Si la fièvre ne revient pas*. — Mais alors

à quoi attribuez-vous ce mieux ?... — *A tout ce que vous voudrez.* — Serait-ce votre piqûre ?... — *Allons donc ! Est-ce qu'elle avait le temps d'agir ?* »

La fièvre ne revint pas et ce fut la convalescence.

Deux ans après, revenant sur ces faits, l'un des médecins répétait encore : « *C'est extraordinaire ! extraordinaire, cela ne peut s'expliquer* » (1).

L'Eglise avec sa sagesse et sa prudence, tout en ne trouvant pas l'instantanéité qu'elle eût voulu pour un miracle, n'en a pas moins examiné ces faits pour la béatification.

Après avoir raconté d'une manière aussi complète que possible tout ce qui se rapporte aux lettres de Jehanne d'Arc, nous ne pouvons qu'admirer qu'elles aient pu nous parvenir, et surtout lorsqu'on constate l'indifférence qui a laissé perdre toutes ses autres lettres.

Elles ne peuvent se compter tant elles sont nombreuses :

(1) D'autres détails rendraient encore ce fait plus extraordinaire, tant par la disposition d'esprit de ceux qui y concoururent que par suite de circonstances matérielles qui semblaient rendre impossible qu'on pût avoir les lettres en moins de trois heures.

C'était aux Anglais avant chaque combat ;

C'était au duc de Bourgogne pour le rappeler à son devoir ; à toutes les villes pour les encourager à la résistance ou leur demander des subsides..... Une délibération de Clermont où l'on parle d'une « lettre de la Pucelle et *messaige de Dieu* » nous montre à cette époque les sentiments du pays vis-à-vis de Jehanne.

28 MARS 1430

A MES TRÈS CHIERS ET BONS AMIS LES GENS D'ÉGLISE, ESCHEVINS, BOURGOIS ET HABITANTS ET MAISTRES DE LA BONNE VILLE DE REYMS.

Très chiers et bons amis, plese vous savoir que je ay rechu vous lectres, lesquelles font mencion comment on ha raporté au roy que dedans la bonne cité de Rains il avait moult de mauvais. — Si veulez sovoir que c'est bien vray que on luy a raporté voirement et qu'il y enuoit beaucop qui estoient d'une aliance et qui devoient traïr la ville et metre les Bourguignons dedans. Ee depuis, le roy a bien seu le contraire, par ce que vous luy en avez envoié la certaineté, dont il est très content de vous. Et croiez que vous estes bien en sa grasce et se vous aviez à besongnier, il vous secouroit quant au regart du siège ; et cognoist bien que vous avez moult à souffrir pour la durté que vous font ces traîtres Bourguignons adversaires : si vous en délivrera au plesir Dieu bien brief, c'est asovoir le plus tost que fere se pourra. Si vous prie et requier, très chers amis, que vous guardes bien la dicte bonne cité pour le roy et que vous faciez très bon guet. Vous orrez bien tost de mes bones nouvelles plus à plain.

Autre chose quant à présent ne vous rescri fors que toute Bretaigne est française et doibt le duc envoier au roy mille combatans paiez pour ij moys.

Escript à Sully, le XXVIIIe *de mars.*

JEHANNE.

Tres chiers et bons amis plese vous savoir que je ay rechu
cite de Rains il avoit moult de mauvais / Si veullez savo
aliance les quelx estoient d'une aliance / et qui devoient trah
contraire pource que vous lui en avez envoie la certainete / dont
a besongnier il vous secourroit quant au regart du siege /
traitiez bourguignons adversairez si vous en delivrera au plesir de
Je requier tres chiers amis que vous guardez bien la ditte bone
tost de mez bonez nouvellez plus aplain. Autre chose
le duc envoier au roy viii mille combatans ...
le xxviij^e de mars.

Lettre de Jehanne aux Gens d'Egli

ꝯ les q̄lles font mencion̄ ... on ya raporte au roy q̄ dedens la bone
est bien vray q̄ on luy a en raporte voirement q̄ il y avoit beaucop q̄ estoiet dune
le et metre les bourguignons dedens et depuis le roy a bien sceu le
tres content de vo⁹ et croiez q̄ vo⁹ estes bien en sa grasce et se vo⁹ aviez
noist bien q̄ vo⁹ avez moult a souffrir po la durte q̄ vo⁹ font ces
bien brief cest assavoir le plus tost q̄ fere se pourra si vous
... pour le roy et q̄ vo⁹ faciez tres bon guet vo⁹ orrez bien
... a present ne vo⁹ rescri fors q̄ toute bretaigne est fransoise et doibt
... a dieu vo⁹ comāt qui soit guarde de vous escript a sulli

Jehanne

...nevins, Bourgeois, habitants et Maistres de la ville de Reims, le 28 Mars 1430.

(Archives de M. le Mis de Malcissye.)

Traduction. — A mes très chers et bons amis Gens d'Eglise, Echevins, Bourgeois et habitants et Maîtres de la bonne ville de Reims.

Très chers et bons amis, qu'il vous plaise de savoir que j'ai reçu vos lettres, qui annoncent comment on a rapporté au roi qu'il y avait beaucoup de mauvaises choses dans la cité de Reims. Sachez donc qu'il est bien vrai, ainsi qu'on le lui a rapporté, qu'il y en avait beaucoup qui étaient d'une alliance et qui devaient trahir et mettre les Bourguignons dans la ville. Mais depuis, le roi a bien su le contraire parce que vous lui en avez envoyé la certitude, et il est très content de vous. Et croyez que vous êtes bien en sa grâce, et si vous aviez à combattre, il vous secourrait en cas de siège ; il sait bien que vous avez beaucoup à souffrir pour les duretés que vous font ces traîtres Bourguignons vos ennemis : il vous en délivrera bientôt s'il plaît à Dieu, c'est-à-dire le plus tôt qu'il pourra le faire. C'est pourquoi je vous prie et requiers, très chers amis, de bien garder la dite bonne cité pour le roi et de faire très bonne garde. Vous aurez bientôt plus longuement de mes bonnes nouvelles.

Je ne vous écris pas autre chose quant à présent sinon que toute la Bretagne est française et que le duc doit envoyer au roi mille combattants payés pour deux mois.

Ecrit à Sully le XXVIII[e] jour de mars.

Jehanne.

JEHANNE D'ARC

IV

Examen psychologique.

Dans toutes ses lettres (car si l'on ne possède que cinq autographes, le texte de beaucoup d'autres est connu) on retrouve un esprit vif, alerte, telle que Jehanne s'est montrée devant la commission de Poitiers et telle qu'elle fut à Rouen devant ses juges. Elle va droit au but, sans exagération, d'une manière très personnelle et avec une finesse qui souvent étonne.

Ses contemporains nous la disent d'une beauté aussi remarquable que précoce (1), grande et bien conformée (2), un peu brune de teint avec des cheveux noirs.

Jehanne n'est pas seulement une vierge inspirée de Dieu, elle est encore l'expression sublime de

(1) *Procès,* IV, 268, « laquelle était grande et moult belle ».

(2) Déposition faite à Paris le 3 mai 1456, par Jean II, duc d'Alençon, dans *Procès,* III, 100.

l'âme du peuple de France, au milieu d'une des crises les plus graves que notre pays ait jamais traversées.

Prière et amour, Jehanne d'Arc tient tout entière dans ces deux mots.

Quand on lit les dépositions des habitants de Domremy dans le procès de réhabilitation, le besoin de prier sans cesse à toute heure, en tout lieu et en toute circonstance est, dès son enfance, le trait caractéristique de la vie de la Pucelle.

Combien elle s'est défiée d'elle-même avant d'obéir à sa mission ! Les Voix l'y préparent dès l'âge de treize ans en lui disant d'être sage, bonne, de plaire à Dieu.

Lorsque les Voix deviennent impératives et qu'il lui faut obéir, elle est toute entre les mains de Dieu et ne se regarde que comme un instrument. « N'était la grâce de Dieu, je ne saurais rien faire. »

Lorsqu'elle hésite, c'est à Dieu qu'elle a recours : « Je demandais conseil à la Voix sur ce que je devais répondre, lui disant de demander là-dessus conseil à Notre-Seigneur. Et la Voix me dit : « Réponds hardiment et Dieu t'aidera »

Ce n'est que depuis soixante ans, par la publication des pièces du procès et de la réhabilitation, que l'on a pu connaître véritablement Jehanne d'Arc.

Le P. Ayroles, en cinq gros volumes, a étudié d'après Quicherat et les chroniques, tous les mouvements de son âme, tous les battements de son cœur, et en 1890, en publiant son premier volume, il ne craignait pas de mettre comme dédicace : « A la plus méconnue des femmes. » Ce n'était évidemment qu'au point de vue de la vie intérieure.

Siméon Luce, en ne considérant que le côté humain, avait déjà été frappé de l'intensité de cette vie intérieure qui constituait tout son être.

Chez Jehanne un état d'esprit sur lequel on ne saurait assez insister est son abandon complet entre les mains de Dieu ; abandon qui vient d'une confiance absolue et d'un amour sans limite.

Abandon raisonné, car il ne va pas jusqu'à la négation de son être, et stimule au contraire son action personnelle (1) ; elle pose ses questions,

(1) « Ayde-toi, le Ciel t'aydera. »
« Besognons, Dieu besognera. »
« Les gens d'armes batailleront, Dieu donnera la vic-

interroge ses Voix et s'il est permis de comparer une mission humaine à une mission toute divine, on retrouve dans la vie de Jehanne le « *Quo modo istud fiet* » de la Sainte Vierge.

Jehanne s'effraye de sa mission, des gens de guerre, elle ne sait pas monter à cheval, etc... et les Voix lui disent de s'en remettre à Dieu.

Dans l'exécution, elle recevra l'inspiration ; et en analysant ses actes de guerre, uniquement au point de vue technique, le général Canonge et d'autres avec lui y trouvent le génie militaire. Personne ne contestera du moins chez Jehanne une intuition extraordinaire des choses de la guerre.

Aujourd'hui où, avec raison, tout est passé au crible, on arrive même à constater que lorsque ses avis n'ont pas été suivis, ils eussent au contraire assuré le succès.

Le diplomate trouvera en ses réponses l'habileté qui permet de ne jamais dire au delà de ce qu'on veut.

toire, » etc... etc... sont ses réponses ou ses encouragements.

Jehanne veut l'action humaine, l'effort personnel qui concourt à l'action divine (les cinq talents confiés doivent en produire cinq autres).

Avec les gens d'église, elle ne se laissera surprendre pas aucune argutie, et toujours ses paroles seront conformes à la doctrine la plus stricte et à la théologie la plus éclairée.

Lorsque les Voix lui annoncent qu'elle sera prise avant la Saint Jean, qu'elle mourra... (1) si le sentiment humain se révolte elle n'en accepte pas moins « tout en gré » (2), car c'est l'ordre de Dieu.

Et les voix lui ajoutent qu'il fallait « que ce fût ainsi fait, de ne pas s'esbahir, et que Dieu l'ayderait. »

Il fallait que ce fût ainsi fait !!

C'était la prison, c'était le bûcher !... Mais la prison, le bûcher ne nous ont-ils pas révélé encore mieux que ses triomphes l'âme incomparable de Jehanne d'Arc ?...

Là, on ne peut plus prétendre à aucune influence puisqu'elle est seule, abandonnée, seule entre les mains de Dieu.

Mourir à dix-neuf ans dans un combat, c'était la glorification humaine ; tandis que ce long martyre

(1) « Prends tout en gré, ne te chaille de ton martyre ; tu t'en viendras au royaume du Paradis. »

(2) *Procès,* p. 115 et 116.

de douze mois nous montre, au contraire, toujours la main de Dieu qui la soutient, la dirige et lui donne, comme auparavant dans les conseils ou sur les champs de bataille, des intuitions d'ordre supérieur.

En étudiant Jehanne dans sa prison, personne ne peut plus contester l'origine divine de sa mission.

Refaire une vie de Jehanne d'Arc, nous ferait sortir de ce cadre très restreint ; mais étudier en son âme la source de tous ses actes, serait-ce s'en éloigner ?...

Lorsqu'il plaît à Dieu d'appeler une créature, d'une manière plus évidente, à prendre une part vraiment active à l'exécution de ses desseins, Il met en cette âme un charme qui subjugue, une autorité qui s'impose. C'est un vase d'élection, un être vraiment supérieur.

Pour connaître dès son éveil cette âme de Jehanne d'Arc, où s'adresser mieux qu'à l'auteur de la *Vierge de Domremy* (1). Il est allé chercher dans son milieu, dans son enfance, dans son pays

(1) Siméon LUCE.

les origines de la mission de la Pucelle ; aussi ne saurions-nous mieux faire que d'emprunter ses propres paroles :

« Si l'on veut se rendre un compte juste de la mélodie héroïque que l'on entend chanter en quelque sorte à toutes les pages de l'histoire de la libératrice d'Orléans, il faut bien se dire que l'instrument merveilleux d'où s'exhale cette mélodie est son cœur. Il n'y en eut jamais de plus fort ni de plus pur et l'amour de la patrie en a tiré des sons si beaux qu'ils vibreront éternellement dans les âmes.

« Jehanne se crut appelée par un ordre d'en haut à devenir l'instrument du salut de son pays et l'événement prouva que son instinct ne l'avait pas trompée. C'est qu'en vérité, parvenue à la hauteur morale où la Vierge de Domremy avait su s'élever dès lors, on a le droit de tout demander au Ciel, c'est-à-dire à l'Idéal divin, et l'on est sûr de tout en obtenir, parce que l'on en porte un des sublimes rayons dans son cœur.

« Pourquoi donc put-elle affronter impunément un tête-à-tête continuel avec des soudards sans éveiller en eux aucune pensée impure ?... Parce

que, comme ils le déclarèrent plus tard, elle leur apparaissait moins comme une femme que comme un ange.

« Du reste, cette impression fut bientôt partagée par la masse du peuple, et l'usage s'établit de bonne heure de ne désigner la libératrice d'Orléans que par un seul mot : « l'Angélique ». Aussi, avait-elle accoutumé de tenir ses yeux modestement baissés comme pour dire : « Indigne je suis « de la mission que j'ai reçue d'en haut. Fille de « Dieu (1) je demande tout et je dois tout à mon « Père qui est dans les cieux. »

« Elle y vivait depuis longtemps dans les cieux par l'élan de sa prière, et elle y transportait plus ou moins, bon gré mal gré, tous ceux qui la voyaient. Par l'héroïsme de la vertu, la femme, et c'est son plus beau privilège, peut s'élever jusqu'à l'Ange. Parvenue à ces hauteurs sublimes, elle devient invulnérable et en quelque sorte immatérielle. Si éclatante qu'elle puisse être, sa beauté cesse alors de faire appel aux sens ; on ne désire pas posséder les anges, on tremble devant

(1) Jehanne s'entendait appeler ainsi par ses voix.

eux et l'on adore, à genoux devant leur face, un reflet de l'idéal divin. »

A cette peinture de l'âme de Jehanne d'Arc, que pourrait-on ajouter qui ne viendrait l'affaiblir ?... Elle est le résumé des impressions non pas d'un esprit enthousiaste, mais d'un esprit critique et aussi froid que lucide.

C'est que pour Jehanne, plus on examine sa vie et plus on l'analyse ; plus on étudie ses pensées et plus on scrute son âme ; plus on arrive à trouver que sa hauteur morale l'élève encore au-dessus des grandes choses qu'elle a faites.

Lorsqu'on est en présence d'une vierge d'un ordre aussi élevé et que l'Eglise vient de proclamer Bienheureuse, n'était-il pas indiqué de réunir ses lettres et de rappeler que par ses trois signatures, nous possédons les reliques les plus authentiques, et les plus précieuses que l'on puisse chercher. Ces trois signatures ne sont-elles pas une partie d'elle-même ?...

Beaucoup d'admirateurs de Jehanne d'Arc s'étonnent qu'il ait fallu des siècles avant de la mettre sur les autels. Ils oublient que l'Eglise n'agit jamais que sous l'inspiration divine.

Avec le sceptre anglais, aurait disparu la mentalité française ; aujourd'hui, où cette même mentalité est plus que jamais menacée, Jehanne d'Arc nous est donnée comme exemple.

Pour Dieu, ni les ans, ni les siècles ne comptent ; Il choisit son heure et son moment :

« Il sait, quand il lui plaît, faire éclater sa gloire,
« Et son peuple est toujours présent à sa mémoire (1). »

(1) Racine, *Athalie*.

† Jésus Maria.

Lecture. — *Hault et Redoupté prince, duc de Bourgoigne, Jehanne la Pucelle vous requiert de par le Roy du ciel, mon droicturier et souverain seigneur, que le roy de France et vous, faciez bonne paix ferme, qui dure longuement, pardonnez l'un à l'autre de bon cuer, entièrement, ainsi que doivent faire de loyaulx christians; et s'il vous plaist à guerroier, si alez sur les Sarazins.*

Prince de Bourgoigne, je vous prie, supplie et requiers, tant humblement que requerir vous puis, que ne guerroiez plus en saint royaume de France, et faictes retraire incontinent et briefment voz gens qui sont en aucunes places et forteresses dudit saint royaume; et de la part du gentil roy de France, il est prest de faire paix à vous, sauve son honneur, s'il ne tient en vous. Et vous faiz à savoir de par le Roy du ciel, mon droicturier et souverain seigneur, pour vostre bien, et pour vostre honneur et sur voz vie, que vous n'y gaignerez point bataille à l'encontre des loyaulx François, et que tous ceux qui guerroient oudit saint royaume de France, guerroient contre le roy Jhésus, roy du ciel et de tout le monde, mon

droicturier et souverain seigneur. Et vous prie et requiers à jointes mains, que ne faictes nulle bataille ni ne guerroiez contre nous, vous, voz gens ou subgiez et croiez seurement que, quelque nombre de gens que vous amenez contre nous, qu'ilz n'y gaigneront mie et sera grant pitié de la grant bataille et du sang qui sera respendu de ceux qui y vendront contre nous. Et a trois sepmaines que je vous avoye escript et envoié bonnes lettres par un hérault, que feussiez au sacre du roy qui, aujourd'hui dimanche XVIJ^e^ *jour de ce présent mois de juillet, ce fait en la cité de Reims : dont je n'ay eu point de réponse, ne n'ouy oncques puis nouvelles dudit hérault. A Dieu vous commens et soit garde de vous, s'il lui plaist ; et prie Dieu qu'il y mette bonne pais. Ecript audit lieu de Reims, ledit* XVIJ^e^ *jour de juillet.*

✝ JÉSUS MARIA.

TRADUCTION. — Haut et redouté Prince, Duc de Bourgogne, Jeanne la Pucelle vous requiers de par le Roi du Ciel, de droit mon souverain seigneur, que le Roi de France et vous, fassiez une bonne paix, ferme

+ Jhus maria

hault & redoubte prince duc de Bourgoingne / Jehanne la p
& souuerain seigneur que le Roy de france & vous faciez bonn
de bon cuer entierement / ainsi q doiuent faire loyaulx x
Prince de bourgne. Je vous prie supplie & requiers tant hu
saint Royaume de france / et faictes retraire incontinen
dud. st Royaume / et de la part du gentil Roy de france il
en bons / Et vous fait a savoir de par le Roy du ciel mon d
& sur voz vie que vous ny gaignerez point bataille a lencontre
saint Rme. de france guerroient contre le Roy Jhus Roy
/ Et vous prie & requiers a jointes mains que ne faictes
subgiez et croiez seurement que quelque nombre q quelque non
et grant pitie de la grant bataille & du sang qui y sera
q je vous avoye escript & envoie bonnes lectres par ung heraul
xviime jour de ce pnt mois de juillet ce fut en la cite de Reim
nouvelles dud. herault / A dieu vous commens & soit gard
Escript aud. lieu de Reims led. xviie jour de juillet

Lettre de Jehann

t. vous Requiert de par le Roy du ciel mon droicturier
s ferme qui dure longuement / pardonnez lun a lautre
s / et sil vous plaist a guerroier si alez sur les Sarrazins
it que requerir vous puis que ne guerroiez plus ou
ufine voz gens qui sont en aucunes places et fortresses
est de faire paix a vous / sauve son honneur sil ne tient
ier et souverain seigneur pour vre bien et por vre honneur
yaulx francois / et q tous ceulx qui guerroient oud
et de tout le monde mon droicturier et souverain seign
bataille ne ne guerroiez contre nous vous voz gens ne
e gens q amenez cont nous quilz ny gaigneront mie /
u de ceulx qui y vendront cont nous Et a trois sepmaines
feussiez au sacre du Roy qui aujourdhui dimenche
ut je nay eu point de Respnse / ne ouy oncques puis
s sil luy plaist / et prie dieu quil y mecte bonne paix

de Bourgogne, écrite à Reims, le jour du sacre du roi, le 17 juillet 1429.

(Archives du Nord, à Lille.)

et qui dure longtemps. Pardonnez-vous l'un à l'autre de bon cœur, entièrement comme doivent faire de loyaux chrétiens. Et s'il vous plaît de faire la guerre, allez la faire aux Sarrazins.

Prince de Bourgogne, je vous prie, supplie et requiers aussi humblement que je le puis, de ne plus guerroyer dans le saint Royaume de France, et de faire retirer incontinent et sans retard vos gens qui sont en les places et forteresses de ce saint Royaume. Et quant au noble Roi de France, il est prêt à faire la paix avec vous, sauf son honneur, si vous ne vous y refusez. Et je vous fais savoir de par le Roi du Ciel, de droit mon souverain seigneur, pour votre bien et votre honneur et sur votre vie que vous n'y gagnerez pas de bataille à l'encontre des loyaux Français et que tous ceux qui guerroyent contre le saint Royaume de France, guerroyent contre le Roi Jésus, Roi du Ciel et de tout le monde. De droit mon souverain seigneur, et je vous prie et vous requiers à mains jointes de ne plus faire de bataille ni de guerre contre nous, vous, vos gens et sujets et croyez sûrement que, quelque nombre de gens que vous ameniez contre nous, ils n'y gagneront rien et ce sera une grande pitié de la grande bataille et du sang qui y sera répandu par ceux qui viendront contre nous. Il y a trois semaines que je vous avais écrit et envoyé de bonnes lettres par un héraut, pour que vous veniez au sacre du Roi qui, aujourd'hui dimanche, dix-septième jour de ce mois de juillet, se fait en la cité

de Reims. Mais je n'ai pas eu de réponse, ni reçu depuis lors, nouvelles du dit hérault. Je vous recommande à Dieu pour qu'il vous garde, s'il lui plaît, et je prie Dieu qu'il y mette bonne paix.

Ecrit audit lieu de Reims le dix-septième jour de juillet.



Jeanne, en prison à Rouen et chargée de chaînes, est insultée par ses geôliers.

Bas-relief de M. Vital-Dubray, à Orléans, XIXe siècle.



APPENDICE

LA FAMILLE DE JEHANNE D'ARC

Quatre auteurs se sont occupés d'une manière plus particulière de la famille de Jehanne d'Arc ; et de plus le P. Ayroles, dans ses études si complètes et si étendues, a également abordé ce sujet.

Vallet de Viriville, à la suite de son maître Quicherat, s'était passionné pour le souvenir de Jehanne d'Arc, et heureux de trouver dans les manuscrits Peiresc différents écrits de Charles du Lys, les avait publiés. Il voulut en même temps éclairer tout ce qui se rattachait à cette filiation.

Siméon Luce fut aussi amené à s'en occuper en recherchant les origines de la mission de la Pucelle.

M. Boucher de Molandon a étudié le séjour de la famille de Jehanne d'Arc dans l'Orléanais.

M. de Bouteiller, maire de Metz avant l'annexion et dernier député de cette ville, mettait en Jehanne

d'Arc l'espérance de voir sa Lorraine redevenir française. Retiré à Paris, il portait ses études vers les souvenirs de son ancien pays et avec son ami, M. de Braux, il reprenait l'œuvre de Vallet de Viriville où celui-ci l'avait laissée.

Sachant que les manuscrits Peiresc n'étaient que la reproduction des archives laissées par Charles du Lys, ils s'adressaient à la famille qui les possédait pour les publier d'une manière plus complète.

Leur préface en avertit les lecteurs.

« M. Vallet de Viriville n'a pas manqué de faire ressortir dans son « avertissement » la sérieuse valeur du livre de Charles du Lys ; mais il eût insisté davantage encore sur le mérite de l'auteur et de l'œuvre, s'il lui eût été donné de pouvoir apprécier le soin extrême et la délicatesse de conscience apportés par le savant magistrat jusque dans les moindres détails de sa composition. Une aimable obligeance nous a permis d'en juger : M. le comte de Maleissye, arrière-petit-fils de Charles du Lys, a hérité de tous les documents recueillis par son aïeul, pour l'éclaircissement d'une question entourée jusqu'alors d'une si profonde obscurité. Il a bien voulu nous en laisser prendre connaissance. Dans ses archives, nous avons trouvé classées dans un ordre parfait, et conservées avec un soin religieux, toutes les pièces qui ont servi d'élément à la rédaction du *Traité Sommaire*. Rien n'égale l'intérêt de ces documents, si ce n'est leur authenticité. »

Trois volumes publiés par M. de Bouteiller en sont à peu près entièrement extraits.

Dans ces documents, deux lettres (12 août 1609 et 13 mars 1611), de Claude du Lys, chef de la branche restée en Lorraine, nous montrent combien il peut difficilement répondre aux questions de son cousin et il dit à Charles du Lys : « *Pour donc contribuer au contentement que souhaités en cette affaire, j'ai recueilly les fragments que le vice des guerres assidues en nostre pays de frontière n'avoit desrobé à la tradition de mes ancestres.* »

On y voit aussi des lettres (1616) de Jean Hordal conseiller d'État de Lorraine, réclamant à Charles du Lys sa parenté, etc...

Le seul but de M. de Bouteiller était de porter à la connaissance du public les pièces, enquêtes, etc., réunies par Charles du Lys et d'y ajouter les filiations jusqu'à nos jours. Il acceptait toutes les données de Charles du Lys, quoique bien des choses aient été publiées, bien des recherches faites depuis 1634, parce que, disait-il : « Trois vies ne suffiraient pas à tout vérifier ! Je fournis les éléments. D'autres viendront qui profiteront de mes travaux et pourront les continuer. »

Dans un chapitre intitulé : « Notes et éclaircissements, » page 82, il donne cependant le résultat de ses recherches personnelles qui viennent compléter les documents de Charles du Lys. C'est là qu'il indique que contrairement à ce que Charles du Lys avait cru, le

frère aîné de Jehanne d'Arc, Jacquemin, sur lequel on n'avait à cette époque aucun renseignement parce qu'il avait quitté Domremy pour s'établir sur les biens venant de sa mère, avait été marié, avait laissé des enfants et qu'il était certainement le père de Jean, échevin d'Arras, auteur de la branche de Charles du Lys.

En même temps que M. de Bouteiller, de 1870 à 1878, un autre auteur, M. Boucher de Molandon, s'occupait de la famille de Jehanne d'Arc, et c'est aux archives de Charles du Lys, que lui aussi était venu puiser ses renseignements (page 8 :) « M. de Maleissye a bien voulu m'ouvrir ce trésor de famille avec une gracieuse bienveillance, etc., »

M. B. de Molandon était un de ces chercheurs qu'attendait M. de Bouteiller.

Sans s'arrêter aux données de Charles du Lys, il les contrôlait et ses recherches l'amenaient à trouver que celui-ci avait témoigné trop de bienveillance en acceptant certaines filiations.

Il nous dit que (1) « Charles du Lys avait fait appel aux souvenirs généalogiques de deux parents collatéraux qui, de tous les membres de la famille se croyaient les mieux instruits de ses origines. Or, Claude du Lys déclare loyalement tout d'abord, que « *par la disgrâce des troubles, ses parents et lui-même ont perdu tous leurs*

(1) Boucher de Molandon : « *La Famille de Jeanne d'Arc* », p. 9.

titres « puis, avoir exprimé le regret que « *ses ancêtres n'ayent pas eu la curiosité de laisser quelque monument par écrit de l'entre-suytte de leur naissance*... » il raconte à Charles du Lys avec une évidente sincérité ce que la tradition leur a transmis. — J'ai compris, ajoute M. Boucher de Molandon, les nombreuses difficultés qu'a dû éprouver le savant avocat général à faire pénétrer quelque lumière dans cette masse d'informations confuses, qui de divers côtés lui étaient transmises. Loin de lui reprocher certaines condescendances auxquelles d'instantes sollicitations ont pu l'entraîner et les erreurs involontaires que lui-même a pu commettre, on doit s'étonner au contraire de n'en pas trouver davantage. »

Ces instantes sollicitations s'appliquent aux trois sœurs que l'on donnait à Jean, échevin d'Arras (1430-1493) et qui ont été la tige d'une nombreuse postérité. Or, rien ne prouve qu'elles fussent les sœurs de Jean, ni même qu'elles aient existé (1).

(1) 1° *Helwide du Lys* qui aurait épousé, en 1467, Etienne Hordal. Il paraît difficile qu'elle ait été sœur de l'échevin d'Arras, les dates ne le permettent pas. Serait-elle sa fille ?... d'où nombreuse postérité.

2° *Catherine du Lys* à laquelle s'appliqueraient les mêmes observations. Elle aurait épousé, vers 1506, Georges Haldat, mais les Haldat du Lys se rattachent de plus à la famille de la Pucelle par une autre alliance avec les descendants du second frère de Jehanne d'Arc.

Sans être aussi sévère que B. de Molandon, on peut supposer que si, vers 1620, Charles du Lys accepta comme parents les auteurs de toutes ces branches, c'est qu'il croyait à une alliance sans connaître exactement le degré ni comment. Il arrive encore aujourd'hui que l'on a des cousins avec lesquels on serait bien embarrassé d'établir comment existe cette parenté.

Les recherches de M. Boucher de Molandon l'amenèrent à conclure, de même que M. de Bouteiller, que Jean, échevin d'Arras, était réellement fils de Jacquemin, frère aîné de la Pucelle.

3° *Jehanne du Lys* qui aurait épousé François de Villebresme, dont Marie de Villebresme, épouse de Jacques le Fournier, sieur de Villamblay, d'où par les du Chemin, les Hébert de la Bretonnière, les de Launay, on arrive à M. de Chantereine, premier Président à la cour d'Amiens, et à M. Gaultier, qui en 1827, obtint de Charles X pour lui, son fils et ses quatre gendres, le droit de porter le nom d'Arc.

Cette demande s'appuyait sur une tradition de famille et une lettre de Charles du Lys déclarant « *avoir bien entendu dire qu'une branche de sa famille s'était établie en Normandie* ».

Si M. Boucher de Molandon conteste Helwide et Catherine du Lys, il trouve une double impossibilité pour Jehanne du Lys, car il n'a rencontré aucune trace de son existence dans la généalogie des Villebresme, ni de l'existence de Marie de Villebresme qu'on lui donne pour fille.

En se reportant à tous ces auteurs, nous résumons en quelques lignes ce que l'on a pu apprendre sur la famille de Jehanne d'Arc.

FILIATION

JACQUES D'ARC était né à Ceffonds en Champagne vers 1375. Sa famille semble avoir tiré son nom du village d'Arc-en-Barrois.

Il avait deux frères : Nicolas et Jean. Ce dernier vivait encore en 1336 et était arpenteur du Roi pour les bois et forêts. En 1390, le chanoine Pierre d'Arc, à Troyes, et en 1404 le curé Michel d'Arc, à Bar-sur-Seine, au diocèse de Langres, paraissent également tous deux appartenir à la famille de Jacques d'Arc. Nous avons vu que celui-ci était un des notables de Domremy. Il était venu s'y établir sans aucun doute au moment de son mariage, car le village de Vouthon, lieu d'origine d'Isabelle Romée, était limitrophe de Domremy.

Ce nom de Romée était un surnom donné en général aux personnes ayant fait le pèlerinage de Rome. Ce qualificatif est absolument personnel à Isabelle et n'a jamais été porté par aucun autre membre de sa famille.

Il provenait sans doute d'un pèlerinage accompli soit par sa marraine, soit par un des siens, à une époque et dans des conditions que nous ignorons.

Isabelle Romée vint à Orléans vers 1440 pour retrouver son dernier fils Pierre établi à Bagneaux, près de cette ville. Elle recevait de la cité une pension mensuelle de 48 solz parisis et mourut à Orléans le 28 ou 29 novembre 1458.

Isabelle avait amené avec elle sa petite-fille Marguerite du Lys, fille de son second fils Jean resté à Domremy.

Jacques d'Arc avait eu plusieurs fois en songe une sorte d'avertissement des destinées de sa fille. A ce propos, Jehanne dit au procès : « Ma mère m'a rapporté que mon père disait à mes frères : « Si je pensais que « ce que j'ai songé d'elle arrivât, je vous ordonnerais « de la noyer et si vous ne le faisiez pas, je la noierais « moi-même. » « Il s'en fallut de bien peu qu'ils ne perdissent le sens quand je fus partie pour aller à Vaucouleurs. »

Jacques d'Arc vint cependant au sacre de Reims pour voir sa fille dans l'éclat du triomphe et, esprit pratique, il en profita pour obtenir du roi que les villages de Greux et de Domremy fussent exempts de tout impôt. Ce privilège dura jusqu'en 1774, à l'avènement de Louis XVI, où il fut définitivement abrogé.

Des lettres d'annoblissement furent accordées en décembre 1429 à Jacques d'Arc, sa femme Isabelle et

ses fils : Jacquemin, Jean et Pierre, en même temps leur fut donné le nom du Lys avec les armes déjà indiquées.

Jacques mourut de douleur d'après certains récits, en apprenant le supplice de sa fille.

La Pucelle était de beaucoup la plus jeune des cinq enfants de Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée :

1° Jacquemin qui suit.

2° Catherine, sœur très aînée de Jehanne, et que celle-ci paraît avoir aimée comme une seconde mère, avait épousé Colin, maire de Greux. Elle était morte avant que Jehanne eût commencé son héroïque carrière.

3° Jean, voir ci-après.

4° Pierre —

5° Jehanne dite la Pucelle.

Branche du frère aîné de Jehanne d'Arc.

I

JACQUEMIN D'ARC DU LYS, l'aîné des fils, s'était marié et lors de la vocation de Jehanne avait déjà quitté la maison paternelle. Nous le trouvons en 1427 établi à Vouthon, où il est cité dans un exploit

de justice, et dans un autre acte il cautionnait de ses biens deux fermiers de la seigneurie. Comme son père, il serait mort de douleur, à la suite du supplice de Rouen. Il laissa plusieurs enfants, dont :

1° Jeanne, qui épousa Jean du Lys, son oncle, second frère de la Pucelle.

2° Jean qui suit.

II

JEAN D'ARC DU LYS (le jeune), né vers 1430, suivit la profession des armes où il se distingua, et fut très aimé par le roi Louis XI qui le nomma échevin de la ville d'Arras par lettres patentes données à Chartres en juillet 1481, enregistrées en la cour des aides le 10 septembre de la même année. Il y est dit que le roi le nomma eschevin « *lorsqu'il eut pris cette ville et qu'elle était toute détruite et dépeuplée, pour veiller à la relever et la repeupler de sujets loyaux et fidèles.* »

Jean mourut en 1493 à Lihoms-en-Sangterre (Picardie) où il s'était réfugié après avoir été pillé et dépouillé par les partisans de Maximilien lorsqu'ils s'emparèrent d'Arras en 1491. Il eut pour fils :

III

JEAN DU LYS, dit le Picard, où le capitaine Grand-Jean, compagnon d'armes de Bayard, mort en 1540, laissant un fils :

IV

MICHEL DU LYS, gentilhomme ordinaire du roi Henri II, mort en 1562, lequel fut père de :

1° Charles du Lys qui suit.

2° Luc du Lys, conseiller secrétaire du roi, mort en 1628 sans postérité, avait épousé Louise Collier.

3° Jacqueline du Lys, née en 1561, morte en 1613, avait épousé Jean Chantrel, conseiller du roi, sans postérité.

V

CHARLES DU LYS, né vers 1559, avocat général en la cour des aides, mort en 1632, épousa Catherine de Cailly, eut deux fils morts sans postérité.

3° Françoise du Lys, dont les MARQUIS ET COMTE DE MALEISSYE.

4° Catherine du Lys, postérité éteinte.

Branche du second frère de Jehanne d'Arc.

I

JEHAN D'ARC DU LYS, second frère de Jehanne d'Arc, suivit sa sœur, fut créé par le roi capitaine de Chartres et de Vermandois, charge qu'il n'exerça que

de nom, devint prévôt de Vaucouleurs et mourut vers 1468. Il avait épousé Jehanne du Lys, sa nièce, dont :

1° *Claude du Lys*, né vers 1450, qui eut huit filles dont la postérité s'éteignit rapidement.

2° *Marguerite du Lys,* qui suivit sa grand'mère à Orléans et épousa, vers 1468, Antoine de Brunet, postérité éteinte en 1532.

Marguerite du Lys avait hérité, en 1501, de son cousin Jean du Lys, fils de Pierre. Elle fut seule héritière, tous les autres cousins germains étant décédés.

3° Un fils dont l'existence n'est pas certaine.

4° *Etienne* ou *Thévenin du Lys* qui suit.

II

ETIENNE ou **THÉVENIN DU LYS** eut :

1° Claude du Lys, curé de Domremy.

2° N... mort sans postérité.

3° N... — —

4° N... — —

5° Didier du Lys, qui suit.

III

DIDIER DU LYS eut neuf enfants :

1° Jeanne du Lys qui épousa, en 1552, Olry Colin des Hazards, d'où postérité qui se continue jusqu'à nos jours.

2° Sept enfants dont la descendance s'est rapidement éteinte.

3° Antoine du Lys qui suit.

IV

ANTOINE DU LYS, mort vers 1596, eut six enfants dont quatre filles sans postérité.

1° Claude du Lys avec lequel Charles du Lys était en rapports, mort en 1618, d'où une fille, postérité éteinte.

2° Jean-Jacques du Lys qui suit.

V

JEAN-JACQUES DU LYS, mort avant 1618, fut père de Renée du Lys, grand'mère de Françoise Mynette qui épousa, en 1682, Jean Haldat du Lys, d'où postérité.

Branche du troisième frère de Jehanne d'Arc.

I

PIERRE, dit le Chevalier du Lys, suivit constamment sa sœur, fut fait prisonnier avec elle, reçut en don du Duc d'Orléans la terre de l'Ile-aux-Bœufs, près d'Or-

léans et y mourut en 1467. Il avait épousé Jeanne Baudot de Domremy dont :

II

JEAN DU LYS, seigneur de Villiers-Charbonneau et de Baignaulx, qui épousa, par contrat du 27 mars 1457, Macée de Vesines. Il mourut sans postérité en 1501. Son héritage fut dévolu à Marguerite du Lys, sa cousine germaine, femme d'Antoine de Brunet.

Les pièces retrouvées par M. B. de Molandon ont permis de rectifier certaines erreurs, notamment au sujet de la descendance de Pierre du Lys. — Du moment que l'héritage de son fils Jean était dévolu à Marguerite de Brunet, sa cousine germaine, cela prouve d'une manière certaine que Pierre ne s'était pas remarié ou du moins n'aurait pas eu d'enfants de ce second mariage.

Il en résulte que Marguerite de Brunet étant seule héritière, ses deux frères, Claude et Thévenin devaient être morts en 1501. Nous savons d'autre part, que Jean, échevin d'Arras, son autre cousin germain, était mort en 1493 à Lihoms-en-Sangterre.



En achevant cet aperçu, nous croyons devoir reproduire une note par laquelle MM. de Bouteiller et de Braux (page 212) ont terminé leur ouvrage sur la famille de Jehanne d'Arc :

« Charles du Lys, ayant été, sans nul doute, le dernier descendant mâle et direct des frères de la Pucelle qui ait vécu, a été par cela même chef de la famille du Lys.

« Le second enregistrement entériné en 1619 en la cour des aides, des lettres patentes de 1612, ne permet pas de douter de l'extinction pour toutes les autres branches, de tous les mâles de son nom.

« Ainsi, avant de terminer sa carrière, il avait réuni en sa personne, comme dernier survivant, les droits de toutes les branches.

« MM. de Maleissye étant les héritiers directs et les seuls descendants de Charles du Lys doivent à cette circonstance une situation particulièrement importante dans la famille. A ce titre, nous leur devons une mention spéciale.

« La maison de Tardieu de Maleissye, d'ancienne chevalerie, est originaire du Rouergue ; elle s'établit plus tard en Normandie et à Paris. Dans les *Preuves* de Malte, faites en 1625 pour François-Ignace de Tardieu, tué l'année suivante dans un combat naval contre les Turcs, il est dit par les parrains de ce jeune chevalier, le duc de Bellegarde, le duc d'Epernon et le maréchal d'Espinay Saint-Luc : « que sa famille est noble de tout « temps et ancienneté et qu'il est d'une des meilleures « maisons qui soient. »

« Jacques de Maleissye, qui entra dans la famille du Lys par son mariage avec Anne de Barentin, était le

petit-fils de cette marquise de Maleissye, choisie par la Reine, en 1604, comme gouvernante des enfants de France « pour ses rares vertus » et qui fut activement mêlée au mariage de Henriette de France avec Charles Ier (Lestoile, Tillières).

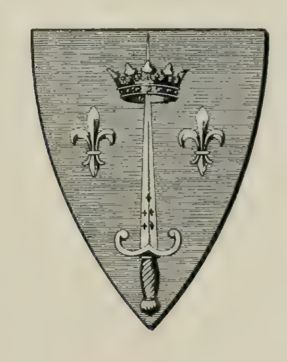
« De la génération suivante était Henry, marquis de Maleissye, gouverneur de Pignerol et des marches d'Italie, qui, dit le Pipre de la Neuville, parvint, par ses grands services à la dignité de lieutenant général lors de la création de ce grade, fit ériger son gouvernement en gouvernement de province, et en l'honneur duquel G. Dupré, par ordre du roi, frappa une de ses plus belles médailles, 1633.

« La famille de Maleissye compte six officiers généraux, un chevalier des ordres du roi, un commandeur de Saint-Louis, quatre capitaines aux gardes, deux ambassadeurs, etc... Elle n'a pas cessé de tenir un rang très distingué dans la haute noblesse française.

« Le marquis Jacques de Maleissye, en s'alliant à Anne de Barentin, contractait du reste une alliance digne de lui. Les Barentin sont une des plus anciennes et des plus illustres familles de Picardie. Ils comptent un premier président au grand conseil et un chancelier de France. Une des sœurs d'Achille de Barentin, Marguerite, avait épousé en premières noces le marquis de, Souvré de Courtenvaux dont une fille, Anne de Souvré fut mariée en 1662 au grand ministre de Louis XIV, le marquis de Louvois.

« Louvois eut deux filles, les duchesses de la Rochefoucauld et de Villeroy ; son fils Barbezieux également deux filles, les duchesses de Montmorency-Chatillon et d'Harcourt.

« La petite-fille de Charles du Lys se trouvait donc tante de quatre ducs et pairs. »



INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

L'Auvergne historique, littéraire et artistique, in-8°, années 1893-94. Imp. Jouvet, à Riom.

H. Wallon, *Vie de Jeanne d'Arc*. Firmin-Didot.

Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy,* recherches critiques sur les origines de la mission de la Pucelle. Lib. Hachette.

P. Ayroles, *La Vraie Jeanne d'Arc,* 5 vol.

E. de Bouteiller et de Braux, *La Famille de Jeanne d'Arc.* Chaudin, édit., 1878.

E. de Bouteiller et de Braux, *Nouvelles Recherches,* 1879.

Vallet de Viriville, *Charles du Lis,* chez Aubry, 1856.

Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc,* 2 vol. in-8°, Paris, 1908.

Boucher et Molandon, *La Famille de Jeanne d'Arc. Son séjour dans l'Orléanais,* 1878. Herluison, édit.

O'Reilly, *Les deux Procès de Jeanne d'Arc,* 2 vol. in-8°. Paris, Plon, 1868.

Journal l'Autographe, n° 24, 15 novembre 1864.

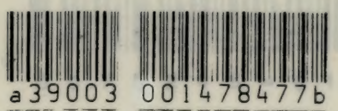
Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc,* 1841-49, 5 vol. in-8.

Edouard Bonvalot, *Le Tiers-Etat d'après la Charte de Beaumont et ses filiales.*

Lacretelle, *Histoire du* XVIIIe *siècle.*

Wallon, *La Terreur.*

557-09. — Imp. des Orph.-Appr. F. Blétit, 40, rue La Fontaine, Paris.


a39003 001478477b